



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

ANNEXES FEUILLE DE
ROUTE 2026



Liste des actions

Mieux se déplacer..... 3

- Axe 1 - Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique
- Axe 2 - Choisir la voiture électrique légère - décarbonée
- Axe 3 - Développer les bus et cars décarbonés
- Axe 4 - Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)
- Axe 5 - Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien
- Axe 6 - Réduire les déplacements
- Axe 7 - Adapter les transports au changement climatique

Mieux se loger..... 13

- Axe 1 - Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements
- Axe 2 - Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire ; y compris en termes de sobriété
- Axe 3 - Accompagner les entreprises du BTP pour gagner en attractivité et monter en compétences
- Axe 4 - Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux
- Axe 5 - Réinterroger le principe constructif et s'appuyer sur les matériaux biosourcés et le réemploi pour décarboner les bâtiments

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.....25

- Axe 1 - Gestion des puits forestiers et Produits bois
- Axe 2 - Gestions des haies et des prairies
- Axe 3 - Restauration des tourbières et zones humides
- Axe 4 - Restauration des habitats naturels dégradés
- Axe 5 - Sobriété dans l'utilisation de l'eau
- Axe 7 - Actions transversales à plusieurs leviers

Mieux produire..... 40

- Axe 1 - Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale ENR
- Axe 2 - Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables
- Axe 4 - Adapter les réseaux de transport et de distribution
- Axe 5 - Décarboner l'industrie
- Axe 6 - Nouveaux usages

Mieux se nourrir.....52

- Axe 1 - Accompagner le changement des pratiques agricoles dans une approche globale
- Axe 2 - Soutenir le développement de filières émergentes
- Axe 3 - Renforcer la mise en œuvre de dispositifs incitatifs aux changements de pratiques

Mieux consommer.....63

- Axe 1 - Collecte des déchets
- Axe 2 - Mise en décharge
- Axe 3 - Prévention des déchets
- Axe 4 - Valorisation des déchets
- Axe 5 - Bouclage biomasse

Par rapport à la feuille de route 2025,
les actions nouvelles sont identifiées par le logo :



et les actions remaniées sont marquées du logo :





MIEUX SE DÉPLACER



Axe 1 : Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique

Contribuer au financement de projets incitant à la multimodalité, régénérer et moderniser le réseau ferroviaire et fluvial normand (ferrouillage, installations terminales embranchées...)

Présentation de l'action

Financement d'infrastructures nouvelles et entretien des installations existantes

Pilotes : Région/DREAL

Acteurs : VNF, HAROPA, Ports de Normandie, industriels

Premiers exemples de projets concrets 2026

- Installations terminales embranchées : raccordement d'entreprises au réseau ferré national

Jalons et calendrier 2026

- L'avancement est lié au calendrier de réalisation de chaque maître d'ouvrage
- Poursuite du chantier de la Chatière

Conditions de réussite

Conclusion du CPIER vallée de la Seine

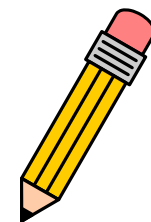
Indicateurs

- Crédits mobilisés
- Opérations financées pour chaque mode (ferroviaire, fluvial)



Axe 1 : Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique

Inciter les acteurs économiques et logistiques au report modal vers le fer et le fleuve sur l'axe Seine



Présentation de l'action

Inciter à la multimodalité à la fois en facilitant sa mise en œuvre et en faisant de son développement une condition d'accès au foncier ou à d'autres avantages pour les entreprises

Pilotes : VNF, HAROPA,

Acteurs : Région, État et entreprises

Premiers exemples de projets concrets

- Clauses de report modal dans les conventions d'occupation temporaire

Jalons et calendrier 2026

- Actions à programmer dans les territoires, en rebond de la conférence régionale logistique de novembre 2025
- Projets de report modal au fil de l'eau, au gré des projets des entreprises

Indicateurs

- Démarches accompagnées d'installations d'entreprises avec report modal, de mise en place ou de développement du report modal pour des entreprises déjà en place

Conditions de réussite

Avoir des entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de report modal

Axe 3 - Développer les bus et cars décarbonés

Décarboner les flottes de bus et de cars

Présentation de l'action

Réduire les émissions des transports en commun routiers par un changement d'énergie (ex : HVO, B100...), un changement associé à une évolution (retrofit) matérielle (biogaz, électrique) ou l'acquisition de matériel neuf.

La Région Normandie et les autres AOM peuvent agir à travers la commande publique sur la flotte des transporteurs prestataires, et le cas échéant sur leur flotte propre.

Cette action contribue à accélérer le déploiement de stations d'avitaillement, au bénéfice de l'évolution de l'ensemble du parc de véhicules notamment des entreprises.

Cette action agit directement sur le bilan GES mais aussi sur les émissions de polluants atmosphériques (particules fines, NOx..) et donc sur la santé, particulièrement en secteur urbain.

Jalons et calendrier 2026

- Lancement d'un marché d'acquisition de cars H2 par la Région au S1 2026
- Lancement d'une consultation Région au S1 2026 pour exercer la mission de transport routier scolaire et interurbain avec des objectifs de verdissement de flotte accrus

Indicateurs

- Nombre de cars H2 commandés par la Région
- Verdissement de la flotte NOMAD : objectif contractuel en cours de définition (nature et niveau)
- Nombre de nouvelles démarches de verdissement de flotte en transport urbain

Pilote : Région/DREAL

Acteurs : AOM urbaines, transporteurs

Conditions de réussite

Déploiement de sites d'approvisionnement/disponibilité énergétique
Concrétisation de deux projets d'avitaillement H2





Axe 4 : Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)

Poursuivre activement le développement des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Présentation de l'action

Les services express régionaux métropolitains doivent apporter un niveau de service accru, quantitatif et qualitatif, en proposant une combinaison d'offres de mobilités (ferroviaire/routière, motorisée/active) articulées dans une approche intermodale.

La mise en place des SERM suppose des études liées aux services, mais aussi à l'adaptation des infrastructures (voies et appareils de voies, gares et haltes, raccordement électrique...).

Premiers exemples de projets concrets

- Ajout de dessertes intermédiaires périurbaines sur la liaison ferroviaire Rouen-Caen
- Rénovation lourde des rames AGC
- Labellisation du SERM de Rouen par le ministre des transports le 27 juin 2024 et dossier de demande du statut pour le SERM de Rouen envoyé au ministre des transports en décembre 2025
- Achèvement et envoi du dossier de demande du label pour le SERM de Caen et engagement du travail de préfiguration du SERM avec l'engagement d'une première COFI sur le volet ferroviaire

Jalons et calendrier 2026

- Poursuite des études sur le SERM de Rouen.
- Obtention du label pour Rouen fin de S1 2026
- Départ du dossier de label du SERM de Caen au premier trimestre 2026 selon la volonté de la Région et Caen la Mer

Indicateurs

- Production des dossiers et financement des études à venir
- Réalisation de travaux d'infrastructure (€)

Pilote : Région/DREAL

Acteurs : EPCI concernés, SNCF Réseau, Société des grands projets, transporteurs

Conditions de réussite

Articulation avec les grands projets ferroviaires : ouverture à la concurrence de l'étoile ferroviaire de Caen, LNPN (et gare nouvelle rive gauche à Rouen)

Décision de l'État sur le statut du SERM de Rouen et la labellisation puis le statut du SERM de Caen

Travaux parlementaires, loi cadre et perspectives budgétaires pour les mobilités en général et les SERM et particulier



Axe 4 : Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)

Mettre en place des voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo et du schéma régional tourisme à vélo

Présentation de l'action

Permettre un parcours usager fluide et sécurisé de bout en bout est un levier important pour favoriser l'adoption de nouveaux modes de déplacement. Faciliter les déplacements cyclables et le stationnement en proximité, créer des pôles d'échange, est nécessaire pour développer le recours aux transports en commun et en particulier au ferroviaire.

Premiers exemples de projets concrets

- Adoption d'un schéma régional cohérent des grands itinéraires cyclables touristiques
- Financement des schémas et itinéraires cyclables sécurisés du quotidien
- Mise en place d'abris vélos sécurisés dans les gares.

Jalons et calendrier 2026

- Pas d'appel à projets cyclables en 2026 : réalisation et financement en continu (guichet vélotourisme du CPER, fonds vert)

Indicateurs

- Nombre de nouveaux schémas cyclables : Objectif : 15 nouveaux schémas par rapport au recensement de février 2025
- Nouvelles places de stationnement sécurisées en gare : Objectif : 168 places livrées en 2026
- Linéaire de voies cyclables créées : Objectif 150 km de nouveaux aménagements cyclables sécurisés livrés en 2026

Pilote : DREAL/DDTM

Acteurs : collectivités locales et AOM locales, Région Normandie

Conditions de réussite

Poursuite de la mobilisation des collectivités maîtres d'ouvrage pour réaliser des projets d'aménagement, avec financement possible de l'État et de la Région.

Une mesure Fonds vert « Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses » sera publiée en 2026. Elle permettra notamment de financer des aménagements cyclables sécurisés respectant les recommandations techniques du CEREMA.

Le guichet CPER véloroutes et voies vertes reste ouvert et opérationnel en 2026. 5 M€ de subventions pourraient être engagés en 2026



Axe 5 : Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

Développer les infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes réservées de covoiturage, plateforme de covoiturage...)

Présentation de l'action

Le covoiturage réduit directement les émissions du transport particulier par rapport à l'autosolisme, améliore les conditions de circulation.

Toutes les intercommunalités sauf 4 EPCI ont pris la compétence mobilités et peuvent juridiquement développer une offre sur leur territoire.

Cette action agit sur les émissions de GES mais aussi de polluants atmosphériques donc la santé humaine, en particulier en secteur urbain.

Premiers exemples de projets concrets

- Nombreuses aires de covoiturage réalisées en marge des routes départementales
- Incitation financière au covoiturage de la métropole de Rouen

Jalons et calendrier 2026

- Pas d'appels à projets en 2026 : réalisation et financement en continu au fil des dossiers de demande de financement

Indicateurs

- Nombre de réalisations : 397 aires en Normandie dont 138 créées ou référencées en 2025 Objectif : 505 aires à fin 2026 soit 108 nouvelles aires

Pilote : DREAL/DDTM

Acteurs : AOM locales (intercommunalités), départements

Conditions de réussite

Articulation entre AOM voisines à l'échelle pertinente

Une mesure Fonds vert « Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses » sera publiée en 2026. Elle permettra de financer des infrastructures de covoiturage



Axe 6 : Réduire les déplacements

Réduire et verdir les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés : forfaits mobilité durable, encourager le télétravail, limiter l'avion et la voiture, ...

Présentation de l'action

Une plateforme nationale doit donner à l'employeur une vision à 360° des actions possibles (domicile-travail, déplacements professionnels, non mobilité) et des aides disponibles. Cette action repose principalement sur la décarbonation des déplacements liés à l'activité professionnelle (motorisation, covoiturage, modes alternatifs), dans une moindre mesure sur leur réduction.

Pilote : DREAL

Acteurs : employeurs publics et privés

Premiers exemples de projets concrets

- Électrification partielle des parcs des services de l'État, de la Région et d'autres collectivités, d'employeurs publics et privés de toutes tailles
- Action conjointe Région-SNCF en direction des employeurs de l'axe Seine pour mettre en avant les avantages du train pour les déplacements professionnels vers Paris.
- Webinaire régional sur la mobilité employeurs le 24 avril via France mobilités Normandie (plus de 100 inscrits)
- Mise en ligne de la boîte à outils nationale de l'ADEME : <https://employeursprocovoiturage.ademe.fr/centre-de-ressources-mobilite-durable-employeur/>

Jalons et calendrier 2026

- Renforcer les capacités d'action des EPCI de la Vallée de la Seine
 - Accompagnement technique régulier des chargés de mission des EPCI : 3 fiches en 2026
 - Animation d'un réseau des chargés de mission des EPCI : 2 réunions en 2026
 - Production régulière d'outils de communication et d'animation clés en main
 - Élaboration d'une convention Plan De Mobilités Employeurs (PDME) type par EPCI : 8 conventions en 2026
- Motiver et outiller les employeurs de la Vallée de la Seine : constitution d'une base de données des contacts mobilités dans les entreprises de la vallée de la Seine

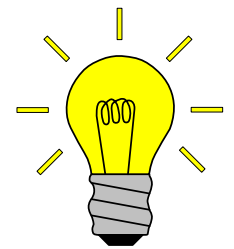
Indicateurs

- Nombre de contacts dans la base de données
- Nombre de fiches EPCI produites
- Nombre de réunions de réseau
- Nombre de conventions type



Axe 7 : Adapter les transports au changement climatique

Lancer une étude de résilience des infrastructures et des systèmes de transport



Présentation de l'action

Il s'agit de lancer une étude de vulnérabilité multimodale et multi-acteurs du système de transport régional (infrastructures, services, logistique), afin d'identifier les points de fragilité face aux aléas climatiques (chaleurs extrêmes, submersions, retrait-gonflement, inondations...), de définir les niveaux de service cibles, et de proposer des actions d'adaptation priorisées à horizon 2030-2050.

La gouvernance de cette étude visera à favoriser la mobilisation des acteurs (opérateurs de réseau, AOM) afin de consolider les diagnostics entrepris/en cours et de favoriser la diffusion des référentiels (guides réglementaires pour la résilience des nouvelles infrastructures et sur le confort thermique lors de fortes chaleurs par exemple) et l'essaimage des bonnes pratiques expérimentées en matière de résilience au CC.

Cette action constitue une étape clé dans la construction de la feuille de route régionale d'adaptation des transports au changement climatique, dans le cadre de la déclinaison régionale et sectorielle (transport) du PNACC 3 et de la COP normande.

Jalons et calendrier 2026 :

- Janvier – février : lancement et cadrage de l'étude (gouvernance, périmètre, méthodologie)
- Mars – juin : Collecte de données, ateliers avec les opérateurs de réseaux, diagnostics partiels
- Juillet-septembre : Analyse croisée aléas / vulnérabilités / niveaux de service
- Octobre-novembre : Restitution intermédiaire – arbitrages stratégiques
- Décembre : Finalisation de l'étude et intégration à la feuille de route COP/transports

Indicateurs

- Mobilisation collective : nombre d'acteurs associés à l'étude (opérateurs de réseaux/infrastructures de transport, collectivités)
- Couverture territoriale : nombre de territoires (EPCI, départements) ayant décliné un diagnostic local
- Déploiement sur les réseaux de transport : % des infrastructures régionales analysées selon au moins 3 aléas climatiques

Pilote : DREAL/Région

Acteurs :

- Services de l'État : DREAL (transports, connaissances), DIR Nord-Ouest
- Opérateurs : SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, VNF, HAROPA
- Collectivités : Région (mobilité, climat), Départements, EPCI / AOM
- Partenaires techniques : CEREMA (appui méthodologique)
- Exploitants et acteurs économiques : délégataires transports collectifs, chargeurs/logisticiens, chambres consulaires

Conditions de réussite

- Mise en place d'une gouvernance claire et partenariale dès l'amont
- Appui technique effectif pour cadrage méthodologique (CEREMA) et traitement des données (CEREMA et DREAL/connaissances)
- Accès aux données climatiques et de vulnérabilité existantes (SDES, Météo-France, observatoires régionaux...)
- Mobilisation effective des opérateurs de réseaux et collectivités

« Mieux se déplacer » : les actions à planifier d'ici 2030

**MIEUX
SE DÉPLACER**

Axe 1 - Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique

- Communiquer et sensibiliser à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en termes de transport
- Adapter et mobiliser du foncier public pour déployer des plateformes de transport combiné, implanter des sites industriels à proximité des axes ferroviaires et fluviaux, ...
- Mobiliser du foncier logistique notamment à proximité des centres pour diminuer les distances de livraison (s'appuyer sur le schéma de cohérence logistique régional)
- Aider à l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative
- Aider au développement de la cyclo-logistique (infrastructure et offre adaptée. Exemple : aires de livraison dédiées aux vélos-cargos)
- Développer ou soutenir l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs (électrique, hydrogène, BioGNV...)
- Amplifier l'aide à l'exploitation de services réguliers de transport combiné ("aide à la pince")
- Animer un dialogue sur la mutualisation de la logistique dans le périmètre de la collectivité
- Numériser et harmoniser des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines
- Recenser, planifier et adapter des aires de livraison au contexte logistique local
- Développer les dispositifs favorisant les actions de diminution d'émission de CO2 dans le secteur du transport de marchandises (programme EVE, Charte et Label Objectif CO2, fret 21...)
- Sensibiliser les entreprises, les EPCI sur les enjeux/atouts du fret (partage de bonnes pratiques, diffusion des aides financières pour des études techniques VNF, ...)
- Simplifier l'accessibilité et les dialogues avec les collectivités sur les sujets des financements pour les professionnels

Axe 2 - Choisir la voiture électrique légère – décarbonée

- Mettre en place des zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)
- Aider à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales
- Développer et exploiter de l'infrastructure de recharge en voirie
- Instaurer un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU
- Développer les innovations et expérimentations à partir des compétences locales en matière de véhicules électriques (ex : Rétrofit)

Axe 3 - Développer les bus et cars décarbonés

- Décarboner les flottes via des carburants alternatifs (Bio GNV, H2...)

Axe 4 - Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)

- Aider à l'acquisition de vélos électriques
- Aménager des quartiers de gare pour favoriser l'intermodalité et les nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)
- Mettre en place des services de location ou de prêt de vélos
- Soutenir et accompagner la filière vente et réparation de vélos
- Développer des offres globales pour accéder à l'offre de transport en commun (train, car, bus, ...)
- Financement des acteurs issus du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, moteurs de l'accompagnement au changement

Axe 5 - Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

- Accompagner les collectivités pour la mise en place de plans de mobilité impliquant les acteurs économiques du territoire (au-delà des seuils obligatoires) et permettant de coordonner les actions et projets de mobilité entre les différentes échelles territoriales
- Déployer le covoiturage en interne à la collectivité et au sein des entreprises (plateforme unique, IA, ...)
- Soutenir et accompagner la filière covoiturage
- Institutionnaliser un poste d'animateur afin de mettre en réseau les collectivités, les entreprises (pôles d'activité) pour organiser les mobilités, notamment du covoiturage
- Développer et promouvoir le forfait mobilité durable

Axe 6 - Réduire les déplacements

- Favoriser le confort et la sécurité des cheminements piétons
- Généraliser le stationnement payant
- Réguler la construction des surfaces bâties via les PLH / PLU : optimisation du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction, incitation à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...

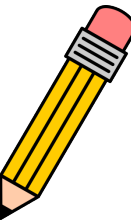


MIEUX SE LOGER



Axe 1 : Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements

Conforter le réseau mis en place dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat et prolonger le soutien financier aux rénovations performantes



Présentation de l'action

Conforter le réseau mis en place dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (ANAH) et prolonger le soutien financier aux rénovations performantes dans un souci de préservation des compétences, de coordination des aides et de maillage territorial

Pilote : DREAL / Région

Acteurs : Collectivités porteuses ou cofinanceuses des pactes : EPCI, Région et départements, associations portant actuellement certains ECFR (Biomasse, 7 vents, INHARI, etc.), MAR et AMO copropriété conventionnés par la Région, rénovateurs BBC

Premiers exemples de projets concrets

- Conforter le réseau mis en place dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat dans un souci de préservation des compétences, de coordination des aides et de maillage territorial
- Prolonger le soutien financier aux rénovations performantes à travers le plan bâtiment durable porté par la Région (maisons individuelles, copropriétés) dans un souci de coordination des aides et de continuité du service public

Jalons et calendrier 2026

- COPIL France rénov mi-année et fin d'année

Indicateurs

- Taux de couverture des EPCI en SPRH
- Nombre de dossiers financés en rénovation performante (chèque éco)
- Nombre de dossiers financés MPR Parcours accompagné + copros

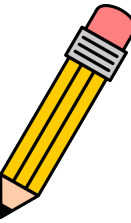
Conditions de réussite

Forte fragilité de l'écosystème régional pour l'ensemble des acteurs impliqués (MAR, associations, entreprises, collectivités) au regard de l'instabilité et du manque de perspectives des dispositifs d'amélioration de l'habitat sur la rénovation d'ampleur.



Axe 1 : Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements

Accompagner des projets de rénovation de petites copropriétés et développer les actions à destination des petites copropriétés



Présentation de l'action

Accompagner des projets de rénovation de petites copropriétés par la mobilisation de dispositifs adaptés et développer les actions à destination des petites copropriétés aujourd'hui difficile à traiter au regard des dispositifs existants

Premiers exemples de projets concrets :

- Poursuivre l'expérimentation de l'ANAH sur les petites copropriétés en Normandie
- Poursuivre le dispositif régional d'accompagnement des petites copropriétés

Jalons et calendrier 2026

- Communication sur l'action des ADIL : bureau CRHH 20/01/2026, Journée France rénov, copropriétaires etc.

Indicateurs

- Nombre de copropriétés aidées

Pilote : DREAL/ Région

Acteurs : ADIL, Syndicats, collectivités, ECFR, syndicat de copro, AMO copro conventionnés

Conditions de réussite

Difficulté à toucher les petites copropriétés. Manque de structuration de la cible.



Axe 1 : Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements

Décliner la trajectoire de décarbonation du parc social



Présentation de l'action

Sur la base de l'étude réalisée en 2025, il s'agit de décliner la trajectoire de décarbonation finalisée en 2025 sous forme d'une feuille de route opérationnelle. Plusieurs projets sont à prioriser (GT sur les pompes à chaleur, observatoire de suivi de la trajectoire, etc)

Pilote : UHSN

Acteurs : bailleurs sociaux

Premiers exemples de projets concrets :

- Plusieurs projets à prioriser (GT sur les pompes à chaleur, observatoire de suivi de la trajectoire, etc ...)

Jalons et calendrier 2026

- Réunion de travail avec les organismes normands le 29 janvier
- Lancement de l'observatoire
- Lancement du GT sur les pompes à chaleur

Conditions de réussite

Mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière et moyens disponibles pour la mise en œuvre

Indicateurs

- Évolution des étiquettes DPE dans les logements sociaux
- Nombres d'actes de rénovation réalisés



Axe 1 : Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements

Accompagner la lutte contre les logements vacants en Normandie



Présentation de l'action

Du fait du constat d'une forte augmentation du nombre de logements vacants sur la dernière décennie et au regard des enjeux de sobriété foncière et de redynamisation des centres-bourgs, l'État et la Région Normandie ont lancé une expérimentation visant à accélérer la mobilisation des logements vacants dans huit inter-communalités. Lancée en 2024, cette expérimentation est prévue pour deux ans.

Pilote : DREAL/Région

Acteurs : Région, DREAL, CEREMA, SGAR, EPCI

Objectifs :

- Tirer des enseignements duplicables pour accélérer et massifier la remise sur le marché des logements vacants en Normandie et les partager
- Mise en place d'une boîte à outils

Premiers exemples de projets concrets :

- Repérage des initiatives menées en région en matière de lutte contre la vacance y compris hors des 8 territoires d'expérimentation,
- Recensement des logements vacants et mise à jour des bases de données avec confrontation sur le terrain,
- Mise en place d'un réseau avec les 8 territoires d'expérimentation (Formation, partage des bonnes pratiques...),
- Capitalisation sur les cas dits « bloqués » étudiés dans le cadre du marché à bon de commande lancé par la Région.

Jalons et calendrier 2026

- Février 2026 : Diffusion du guide sur la mobilisation des logements vacants avec des fiches pratiques et des retours d'expérience intermédiaires
- Été 2026 : Évènements de communication
- Fin 2026 : Comité de pilotage bilan de l'expérimentation

Conditions de réussite

Stabilité et lisibilité des aides à la rénovation des logements

Indicateurs

- Nombre de collectivités inscrites à la plateforme ZLV
- Nombre de courriers de contact des propriétaires de logement vacant



Axe 2 : Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire ; y compris en termes de sobriété

Promouvoir les réflexions patrimoniales des collectivités visant la sobriété énergétique et la mobilisation des financements associés pour le parc tertiaire public

Présentation de l'action

Promouvoir une réflexion globale des collectivités sur leur patrimoine immobilier afin d'optimiser leur parc et son efficacité énergétique. Cette action repose sur la sobriété énergétique et l'isolation des bâtiments (tertiaire).

Pilote : DREAL

Acteurs : TEN, Partenaires institutionnels (ADEME, BDT, CDC, etc.), MRN, Services de l'État

Objectifs :

- Analyse des parcs immobiliers des collectivités permettant d'optimiser le parc de bâtiments et leur occupation (sobriété) et donc de mieux cibler les bâtiments à rénover.
- Rénovation performante de bâtiments publics

Premiers exemples de projets concrets :

- Engager le programme PACTE Entreprise en Normandie
- Mise en place d'une réflexion à l'échelle d'un territoire sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics
- Déployer une stratégie d'action pour la rénovation du parc tertiaire de la métropole , sur la base de la cartographie du parc réalisée par le CEREMA

Jalons et calendrier 2026

- Validation des lauréats Pacte Entreprise normands
- Création de la stratégie d'action Energies Métropole pour la rénovation du tertiaire privé

Indicateurs

- Nombre d'entreprises mobilisées sur le territoire de la MRN
- Nombre d'entreprises accompagnées dans leurs projets à l'échelle de la MRN
- Nombre de projets communaux accompagnés à l'échelle de la MRN

Conditions de réussite

Moyens humains à mobiliser au sein des collectivités



Axe 3 : Accompagner les entreprises du BTP pour gagner en attractivité et monter en compétences

Poursuivre les travaux engagés en termes d'orientation, d'identification des évolutions liées aux rénovations d'ampleur et d'accompagnement des professionnels BTP, en lien avec la dynamique régionale en cours

Présentation de l'action

Poursuivre les travaux engagés en termes d'orientation, d'identification des évolutions liées aux rénovations d'ampleur et d'accompagnement des professionnels BTP, en lien avec la dynamique régionale en cours. Cette action repose sur la sobriété énergétique et l'isolation des bâtiments.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité des métiers du BTP pour répondre à la massification
- Permettre une montée en compétences des professionnels du BTP en lien avec les enjeux de sobriété et de performance énergétique
- Permettre une adaptation de l'offre des entreprises en lien avec les évolutions des filières (réemploi, filières locales, nouvelles technologies)

Premiers exemples de projets concrets :

- Poursuivre le travail sur l'attractivité des métiers du BTP en lien avec la transition écologique et sociétale en s'appuyant sur le salon NORMANDURABLE et le salon de l'orientation des métiers
- Évaluer l'impact du nouveau dispositif de formation Rénoperf en Normandie
- Organisation de petits déjeuners techniques en lien avec les ECFR et les entreprises parle club des rénovateurs pour faire monter en compétences les entreprises sur procédés innovants et matériaux.

Jalons et calendrier 2026

- Salon de l'orientation et des métiers 2026
- Salon Normandurable 2026

Indicateurs

- Nombre de petits déjeuners (ECFR + entreprises)

Pilote : CAPEB

Acteurs : Agence Régionale de l'Orientation Branche Construction (CAPEB, FFB, OPCA, FAFCEA, CEREF, ANOFAB, CREFAB) Région, DREAL, bailleurs, promoteurs, Fibois, Arpe Club des Rénovateurs et OP Bâtiment

Branche Construction : FRTP, UNICEM, OPCO...

CERC Normandie, CCCA BTP, CFA, Organismes de formation, FEDENE

Conditions de réussite

Moyens humains à mobiliser au sein des collectivités



Axe 4 : Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux

Contribuer au renforcement de la politique de contrôle de l'ANAH, en lien avec les services déconcentrés, les collectivités délégataires et les entreprises

Présentation de l'action

Contribuer au renforcement de la politique de contrôle de l'ANAH en lien avec les directives nationales. Cet axe est notamment lié à la lutte contre la fraude (contrôle des dispositifs) et les mauvaises pratiques constatées et perçues.

Cette action repose sur la sobriété énergétique et l'isolation des bâtiments.

Objectifs :

- Mobiliser pleinement les dispositifs et inciter à lancer des travaux de rénovation de qualité

Premiers exemples de projets concrets :

- Contribuer au renforcement de la politique de contrôle de l'ANAH, en lien avec les services déconcentrés (désignation de référents fraude), les collectivités délégataires et les entreprises

Jalons et calendrier 2026

- Organisation d'un GT Lutte contre la fraude

Indicateurs

- Nombre de contrôles réalisés

Pilote : DREAL / DDT

Acteurs : Collectivités délégataires, Région

Conditions de réussite

Moyens humains disponibles pour réaliser ces contrôles



Axe 4 : Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux

Travailler sur la qualité de l'ensemble de la chaîne par une animation des acteurs locaux (SPRH/MAR/entreprises) : agréments MAR, labellisation RGE, réseau chèque éco-énergie porté par la Région

Présentation de l'action

Mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués (conseils amont, réalisation de travaux, etc.) pour agir sur la confiance et encourager le recours aux aides publiques au profit de rénovations performantes. Cette action repose sur la sobriété énergétique et l'isolation des bâtiments.

Objectifs :

- Mobiliser pleinement les dispositifs et inciter à lancer des travaux de rénovation de qualité

Premiers exemples de projets concrets :

- Poursuivre l'animation du réseau France Rénov et décliner dans les territoires par les ECFR, y compris en animation des professionnels

Jalons et calendrier 2026

- Réunir le Copil France rénov
- Organiser une journée régionale France rénov
- Réunion annuelle du réseau de la rénovation de l'habitat privé
- Mise en place du nouvel outil Intrarénov normand

Indicateurs

- Nombre de rencontres organisées

Pilote : DREAL / Région

Acteurs : CAPEB, FFB, DDTM, Collectivités délégataires ECFR, MAR, ADIL, opérateurs ANAH

Conditions de réussite

Importance du guichet unique pour sécuriser les bénéficiaires



Axe 5 : Réinterroger le principe constructif et s'appuyer sur les matériaux biosourcés et le réemploi pour décarboner les bâtiments

Mettre en œuvre la feuille de route régionale sur les écomatériaux



Présentation de l'action

Cette nouvelle action a pour objectif de contribuer à la décarbonation du secteur du bâtiment, tant pour le neuf que pour la réhabilitation, notamment à travers la massification de la mobilisation des matériaux biosourcés.

Enjeu de coordination et d'implication de l'ensemble des acteurs

Pilote : Région / DREAL

Acteurs : Région, ADEME, DREAL, entreprises, branches professionnelles, Réseau bâtiment Durable national, CAPEB, FFB, CEREMA, URCAUEs, Club du réemploi, Métropole de Rouen, UHSN, FPI (à confirmer), éducation nationale

Premiers exemples de projets concrets :

- Initier la mise en œuvre du plan d'action du réseau bâtiment durable (déploiement des outils, animation du réseau)
- Organiser les premières rencontres régionales de l'écoconstruction, en lien avec le réseau Bâtiment durable

Jalons et calendrier 2026

- Réunion régionale sur l'écoconstruction le 19 mai
- Lancement officiel du collectif Bâtiment durable normand

Indicateurs

- Nombre de participants
- Nombre de comités de pilotage /réunions de travail
- Nombre d'entreprises touchées



Axe 5 : Réinterroger le principe constructif et s'appuyer sur les matériaux biosourcés et le réemploi pour décarboner les bâtiments

Développer l'appui aux collectivités en termes d'adaptation au changement climatique des bâtiments



Présentation de l'action

Mobiliser les ressources disponibles et valoriser les expériences existantes pour accompagner les collectivités dans l'adaptation de leurs bâtiments

Premiers exemples de projets concrets :

- Expérimenter l'accompagnement de collectivités pour adapter les bâtiments

Jalons et calendrier 2026

- Prestation d'accompagnement signée incluant l'adaptation au changement climatique

Indicateurs

- Nombre de prestations engagées par le CEREMA

Pilote : Région/DREAL

Acteurs : CEREMA, Arpe, Fibois

Conditions de réussite

Engagement des collectivités en phase de renouvellement des équipes municipales

« Mieux se loger » : les actions à planifier d'ici 2030

Axe 1 - Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements (rural/urbain, individuel/collectif)

- Inciter/Valoriser le recours à des énergies décarbonées, notamment en lien avec les programmes d'animation régionaux et avec le groupe thématique Mieux produire
- Partager/Valoriser les informations concernant l'état du parc de logements sociaux avec les collectivités

Axe 2 - Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire ; y compris en termes de sobriété

- Mettre en œuvre une offre de service régionale pour accompagner la gestion et la rénovation du petit tertiaire privé, en lien avec les réflexions nationales et les retours d'expérience locaux
- Promouvoir la plate-forme OPERAT (tertiaire public et privé) et contribuer au suivi, à la relance et au contrôle dans le cadre d'une politique en cours de définition au niveau national (retrait)

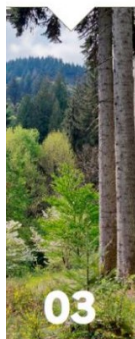
Axe 4 - Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux

- Valoriser les actions menées par les collectivités visant à garantir la qualité des travaux (Exemple : métropole Rouen Normandie MRN : travaux en cours avec FFB/CAPEB pour valoriser les entreprises labellisées)





MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES



Axe 1 : Gestion des puits forestiers et Produits bois

Renforcer les actions de prévention des feux de forêt en Normandie

Présentation de l'action

Le changement climatique et l'augmentation des épisodes de sécheresse étendent le risque de feux de forêt à l'ensemble des territoires français. La Normandie ne fait pas exception. Ces feux de forêts entraînent des relargages de carbone et peuvent compromettre le devenir des écosystèmes forestiers. Face à cet enjeu, de premiers projets concrets ont été menés en 2025 (voir ci-dessous) pour prévenir le risque incendie dans le milieu forestier, en veillant à la préservation de la biodiversité, dans les domaines de la sensibilisation des acteurs mais aussi de la population, de la cartographie des risques et des dessertes pour les engins de secours, l'anticipation et l'organisation des moyens de secours. Les premières actions menées nécessitent d'être poursuivies et complétées pour renforcer le dispositif de prévention dans l'ensemble des départements.

Premiers exemples de projets concrets 2026 :

- Dessertes cartographiées pour les départements du Calvados et de la Manche
- Conception d'un outil d'exercice/simulation de gestion de crise
- Conception d'une vidéo sur le principe les élus parlent aux élus pour accompagner les collectivités dans la production de leur plan communal de sauvegarde
- Production d'une carte humoristique Heula pour la sensibilisation du grand public au risque de feu de forêt en Normandie
- Sensibilisation des agriculteurs au risque de feu de végétation pouvant se propager à la forêt en lien avec les chambres d'agriculture Normandie.
- Élaboration d'un guide pour définir les équipements « défense de la forêt contre l'incendie » (DFCI) mobilisables.

Jalons et calendrier 2026

- Dessertes cartographiées à fin 2026 pour les départements du Calvados et de la Manche
- Un projet pilote d'un outil d'exercice/simulation de gestion de crise est élaboré pour fin 2026 pour tester les plans communaux de sauvegarde (PCS) produits.
- Une trame de PCS et une vidéo à destination des élus sont élaborées pour fin 2026.
- Conception d'une carte humoristique Heula à destination du grand public à fin 2026.
- Lancement de l'élaboration d'un plan départemental de protection des forêts contre l'incendie dans l'Eure en 2026.

Indicateurs

- Nombre de départements couverts par une cartographie des dessertes utilisables par les SDIS au sein des forêts
- Nombre de collectivités ayant élaboré leur plan communal de sauvegarde (PCS)

Pilote : DREAL / DRAAF

Acteurs : SDIS, CNPF, ONF, DDTM, URCOFOR

Conditions de réussite

Moyens humains disponibles au sein des structures partenaires



Axe 2 : Gestion des haies et des prairies

Mettre en œuvre des plans d'actions opérationnels ambitieux en termes de plantation et de maintien du système bocager existant, à l'échelle des intercommunalités normandes

Présentation de l'action

La haie est un sujet complexe qui nécessite une vision systémique pour permettre une reconquête des linéaires.

L'action consiste à la territorialisation des stratégies et la rédaction d'un plan d'actions pluriannuel transversal et concerté à l'échelle des EPCI du territoire normand avec une vision systémique de la plantation jusqu'à la valorisation en passant par l'entretien et la réglementation (PLUi).

Une expérimentation est menée à l'échelle de 9 EPCI du territoire avec une volonté de mieux appréhender les difficultés d'actions en local, et les réussites, avant d'essaimer les bonnes pratiques à l'échelle régionale. L'année 2025 a été consacrée à la poursuite de l'accompagnement de ces territoires et au début de mise en œuvre de leur plan d'actions. En 2025, des échanges pratiques entre ces EPCI ont également été organisés (journée technique sur la valorisation du stockage de carbone par les haies, réunion d'échanges entre élus des territoires impliqués).

Outre la capitalisation des expériences, 2026 permettra d'engager de nouveaux territoires dans la démarche.

Premiers exemples de projets concrets en 2026 :

- Courant 2026, les 9 premiers EPCI accompagnés par l'Opération Normandie Haies auront tous finalisé leur plan d'actions, commencé à déployer leurs actions et feront leurs premiers retours d'expérience.

Jalons et calendrier 2026

- Mi 2026 : Bilan complet de la première édition de l'Opération Normandie Haies (incluant bilans de chacun des EPCI pour son territoire)
- Fin 2026 : Formalisation et diffusion large aux collectivités normandes de retours d'expériences ciblées des 9 EPCI engagés dans la démarche, afin de partager les enseignements et bonnes pratiques, ainsi que favoriser la montée en compétence.
- 2eme semestre 2026 : début de la 2eme édition de l'Opération Normandie Haies (nouvel appel à projets)

Indicateurs

- Nombre d'EPCI normands porteurs d'un plan d'actions en faveur des haies, partenarial et avec une approche systémique (plantation, entretien, valorisation, réglementation)

Pilote : Région

Acteurs : EPCI ou groupement d'EPCI intégrés dans le dispositif, départements, DRAAF, Cuma, Fibois, chambre d'agriculture, PNR, ANBDD, CBN, Fédération de chasse, SCIC,...

Conditions de réussite

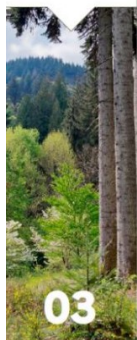
Gouvernance : obligatoire, volonté des élus locaux, coordination des actions entre acteurs

Réglementation : nécessité d'intégration dans les PLUi

Ingénierie : à maintenir sur la durée

Capacités de concertation et de communications fortes

Nécessité d'intégrer la haie comme élément productif de l'exploitation et de développer les débouchés pour les produits et sous-produits de la haie



Axe 3 : Restauration des tourbières et zones humides

Élaborer et mettre en œuvre un Programme Régional d'Actions pour la préservation et la restauration des tourbières en Normandie pour leurs fonctions de captation et stockage du carbone, comme de réservoir de biodiversité

Présentation de l'action

En 2021, le CEN Normandie et les Conservatoires Botaniques ont initié une réflexion sur la mise en œuvre d'un PRA Tourbière pour la Normandie. Cette étude de préfiguration a permis de mettre en avant 5 axes de travail :

- L'animation et la coordination régionale
- Améliorer la connaissance sur la répartition, le fonctionnement, les usages et la biodiversité des tourbières, sur ce point il convient de faire un focus sur le rôle de stockage carbone et de captation des tourbières en fonction de leur bon état fonctionnel,
- Renforcer la protection et la reconnaissance des tourbières
- Préserver, gérer et restaurer un réseau régional de tourbières
- Sensibiliser

L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration du projet de PRA Tourbières. La poursuite des travaux vise à valider le document, à le promouvoir et à le mettre en œuvre.

Premiers exemples de projets concrets en 2026 :

- Actualisation des atlas tourbières sur le PNR Marais du Cotentin et du Bessin
- Poursuite des travaux pour la création de la RNN « Tourbière de Sèves »

Jalons et calendrier 2026

- 1er trimestre 2026 : validation et diffusion du PRAT via l'édition d'une plaquette, l'organisation d'une journée technique et la mise en place d'une lettre d'information
- 1er trimestre 2026 : constitution d'un annuaire de référents thématiques en lien avec les tourbières
- 1er semestre 2026 : Actualisation de l'atlas du PNR Marais du Cotentin et du Bessin pour compléter l'inventaire tourbière sur le parc
- 2nd semestre 2026 : Actualisation de l'atlas du PNR du Perche pour compléter l'inventaire tourbière sur le parc

Indicateurs

- Nombre d'atlas mis à jour pour compléter les inventaires de parc
- Nombre de participants à la journée technique à la journée « PRAT Tourbières »

Pilote : PNR MCB (Marais du Cotentin et du Bessin) / CEN (Conservatoire des Espaces Naturels)

Acteurs : Tous les PNR, Conservatoire Botanique Normand, réserves, pôle relais tourbière, AESN, Région, DREAL, exploitants, LPO

Conditions de réussite

Capacité d'animation et de coordination régionale



Axe 4 : Restauration des habitats naturels dégradés

Définir, pour la Normandie, la trajectoire écologique de chaque type d'habitat naturel afin de préfigurer les scénarios de restauration les plus opportuns

Présentation de l'action

Les habitats naturels constituent des puits de carbone lorsqu'ils sont en bon état. Ce bon état influence également sur la richesse des écosystèmes et la diversité des espèces. Le travail à mener, qui constitue un préalable pour la mise en place du règlement européen sur la restauration de la nature, doit permettre d'identifier et de comprendre les points de bascule des milieux (point de non-retour au-delà duquel les végétations basculent brusquement dans un nouvel état qui va libérer du carbone accélérant le changement climatique) et d'entamer en conséquence des actions de restauration.

En 2025, les premiers travaux ont porté sur les tourbières dont la trajectoire doit être finalisée. Ils sont à poursuivre sur d'autres milieux.

Jalons et calendrier 2026

- Poursuite de la définition de la trajectoire des tourbières fin 2025-début 2026 et finalisation au second semestre 2026
- Lancement des travaux pour la définition de la trajectoire d'un second milieu à définir

Indicateurs

- Nombre de milieux bénéficiant d'une définition précise des trajectoires écologiques

Pilote : Conservatoire botanique de Normandie

Acteurs : DREAL, Région, ONF, OFB, ANBDD, gestionnaires d'espaces naturels dont collectivités, université, ...

Conditions de réussite

Nécessité d'avoir des moyens humains et financiers



Axe 5 : Sobriété dans l'utilisation de l'eau

Développer le nombre d'études d'évaluation des volumes prélevables sur le territoire normand

Présentation de l'action

Les projections climatiques et la sécheresse de 2022 conduisent à anticiper une diminution de la ressource en eau disponible. Face à cet enjeu, il est nécessaire de mettre en œuvre localement une gestion équilibrée de la ressource en eau sur la base d'un diagnostic partagé. Ce diagnostic, dit « études volumes prélevables », vise à acquérir une connaissance approfondie de la ressource, des milieux aquatiques et des usages associés à une échelle hydrologique ou hydrogéologique pertinente. Il a également pour objet de définir, en lien avec les acteurs locaux, des volumes prélevables dans le milieu, en fonction du type de ressource, de la période de l'année et des conditions hydro-climatiques. Ces études s'inscrivent dans des démarches globales devant aboutir à des actions concrètes de sobriété des usages de l'eau.

Premiers exemples de projets concrets en 2026 :

Poursuite des travaux concernant les études volumes prélevables lancées en 2025

Jalons et calendrier 2026

- Poursuivre les études « volumes prélevables ». En 2026, toutes les démarches de concertation devront avoir été lancées.
- Poursuivre le déploiement des actions de sensibilisation auprès des collectivités (Comité Rivières normandes, Contrats de territoire « eau et climat » ...)
- Engager la concertation pour déterminer les volumes prélevables sur le territoire de la ZRE du bajo-Bathonien. En 2026, un des objectifs est de définir une feuille de route pour organiser la gouvernance.

Indicateurs

- Nombre d'études « volumes prélevables » lancées ou finalisées en Normandie
- % du territoire normand couvert par une étude « volumes prélevables » en cours ou finalisée

Pilote : DREAL / AESN

Acteurs : Préfets coordonnateurs de bassin, DRIEAT, DREAL centre Val de Loire, DDT(M), OFB, ARS, AELB, Région, Conseils départementaux, BRGM, Chambre d'agriculture de Normandie, Chambres consulaires artisanat et industrie, SAGE, autres collectivités

Conditions de réussite

S'approprier collectivement la nouvelle démarche, Développer une ingénierie de développement de projet Des prestations complémentaires nécessaires dans le cadre des études « volumes prélevables » (études sur les débits Minimum Biologiques (DMB), réalisations de piézomètres, mise en place de nouvelles stations hydrométriques...). L'acquisition de données peut demander du temps et de l'expertise, elle peut en conséquence retarder le calendrier envisagé.



Axe 5 : Sobriété dans l'utilisation de l'eau

Mettre en place des actions de sobriété au travers de la réutilisation des eaux non conventionnelles

Présentation de l'action

La réutilisation des eaux non conventionnelles fait partie des actions identifiées dans le plan eau en vue de la gestion équilibrée de la ressource face au changement climatique. Il s'agit de massifier sur le territoire les projets visant à valoriser les eaux non conventionnelles (REUT, eaux grises, eaux de pluie...) dans le respect de la santé des populations et des écosystèmes.

La publication de l'arrêté du 8 septembre 2025 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine a permis de compléter le dispositif réglementaire et devrait permettre la multiplication des projets sur le territoire normand dans les années à venir et ainsi contribuer à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Premiers exemples de projets concrets :

- Des travaux en lien avec le CEREMA pour la réalisation d'une plaquette et l'organisation d'un webinaire sur la réutilisation des eaux non conventionnelles à destination des collectivités ont été initiés par la DREAL Normandie.
- Le syndicat de mutualisation de l'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) et le syndicat mixte d'assainissement de l'agglomération granvillaise (SMAAG) ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet 2025 sur l'accélération de la REUT sur les territoires littoraux

Jalons et calendrier 2026

- Au moins un acteur normand répond à la nouvelle campagne du programme national d'accélération de la réutilisation des eaux usées traitées sur les territoires littoraux de février 2026
- Publication de la plaquette et organisation d'un webinaire à destination des collectivités
- Mettre en place un tableau de suivi partagé des projets de réutilisation des eaux non conventionnelles en Normandie

Indicateur :

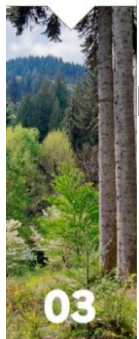
- Nombre de projets en Normandie de réutilisation d'eaux non conventionnelles

Pilote : DREAL

Acteurs : DDTM, ARS, Agences de l'eau, DRAAF, OFB, Région, Collectivités, Délégués de service public, Industriels, CEREMA, ANEL, banque des territoires

Conditions de réussite

Disponibilité de moyens financiers
Capacité d'animation/coordination régionale



Axe 6 : Désimperméabilisation

Développer les solutions fondées sur la nature (SFN) pour limiter l'impact du changement climatique (érosion, ruissellement)



Présentation de l'action

La Région Normandie, associée au CEREMA et à l'OFB, travaille dans le cadre du projet européen RESIST à favoriser la mise en œuvre de solutions d'adaptation fondées sur la nature par les acteurs locaux pour gérer les problématiques de ruissellement des eaux de pluie, d'érosion des sols et d'inondation, accrues par les effets du changement climatique, notamment l'augmentation des pluies intenses, et l'imperméabilisation des sols. Le projet porte sur 5 sites pilotes, 3 solutions d'adaptation proposées par les partenaires européens et 3 solutions normandes à promouvoir. Il a démarré en 2024 et se termine en 2027.

L'objectif, dans le cadre de la COP régionale, est de diffuser ces expériences normandes et outils pratiques issus du projet RESIST, au fur et à mesure (sans attendre fin 2027) auprès de l'ensemble des collectivités normandes.

L'objectif à terme est de démontrer l'intérêt de ces solutions, de les promouvoir afin de démultiplier les projets réussis en Normandie, et de les intégrer dans les réglementations d'urbanisme

Premiers exemples de projets concrets :

- Barentin, ville verte et perméable : comprendre où et comment désimperméabiliser
- Développement d'un jumeau numérique à Lisieux pour simuler les effets de SAFN sur l'atténuation d'une inondation

Jalons et calendrier 2026

- Mi-2026 : publier et diffuser un catalogue des jardins de pluie
- Second semestre 2026 : communiquer sur les autres solutions d'adaptation proposées (analyse coûts-bénéfices des SAFN, jumeau numérique)

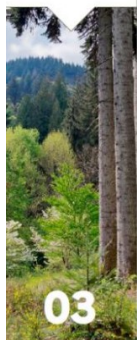
Indicateurs :

- Nombre de collectivités normandes intéressées par les outils développés dans le cadre de RESIST (collectivités des sites pilotes et collectivités qui, suite à la diffusion des travaux, sollicitent des conseils, pour utiliser/reproduire les outils/solutions dans le cadre de projets sur leur territoire)

Pilote : Région, OFB et CEREMA

Acteurs : ANBDD, DREAL

Conditions de réussite : Capacité d'animation/coordination régionale



Axe 7 : Actions transversales à plusieurs leviers

Diffuser et vulgariser les connaissances existantes sur les capacités de stockage et de captation carbone des milieux "naturels" de Normandie et leur évolution

Présentation de l'action

Il s'agit de recenser les connaissances disponibles sur les grandes catégories de milieux, afin de pouvoir rapidement faire une première action sensibilisation/vulgarisation auprès de l'ensemble des acteurs (notamment les collectivités) sur l'intérêt carbone (atténuation) de la préservation de milieux naturels fonctionnels. Les milieux traités (et leurs regroupements) restent à définir, mais la proposition est de balayer le plus possible les principaux milieux présents en Normandie (en dehors des terres cultivées et zones urbanisées) : forêts, haies, prairies, pelouses calcaires, prés-salés, tourbières et bas marais, mares, plans d'eau, vasières, milieux estuariens et aquatiques...

L'objectif à ce stade n'est pas un chiffrage précis des flux ou stocks de carbone en Normandie mais de pouvoir partager un premier aperçu des ordres de grandeur des potentialités de chaque grand type de milieu (sans doute le plus souvent sous forme de fourchette du fait de la variabilité des états, fonctionnalité et mode de gestion au sein de chaque type de milieu, ainsi que des limites de connaissances), dans un but pédagogique autour de cette notion de captation de carbone par les milieux naturels.

Jalons et calendrier 2026

- Publication d'un 4 pages de vulgarisation au 1er semestre 2026

Indicateurs

- Liste des milieux naturels pour lesquels les acteurs normands peuvent disposer d'une première appréciation de la potentialité en termes de capacité de stockage de carbone

Pilote : ANBDD / GIP Seine aval

Acteurs : EPCI (dont MRN), Région, Universités, laboratoires de recherche, ADEME, CEREMA, FNE, HAROPA...

Conditions de réussite

Freins : moyens en ingénierie et/ou formation des personnels en charge de la planification foncière sur ces problématiques, notamment pour l'utilisation d'outil existant, la cartographie, le croisement avec les politiques de la collectivité...

Cette action doit permettre de poser des bases pour des actions ultérieures d'approfondissement des connaissances et d'accompagnement/formation des professionnels normands (notamment dans les collectivités).



Axe 7 : Actions transversales à plusieurs leviers

Expérimenter la mobilisation des connaissances sur les capacités de captation et stockage du carbone des milieux naturels dans la planification urbaine et/ou dans l'élaboration des projets

Présentation de l'action

Les connaissances sur les capacités de stockage et de captation de CO₂ des milieux naturels ne seront utiles que si elles sont transcrites dans les documents de planification réglementaire : SRADDET, SCOT, PLUihm.

Il s'agirait, dans un premier temps, de faire un état des expériences des collectivités prenant en compte ces connaissances dans la révision des documents d'urbanisme réglementaire, puis de façon plus fine, dans l'élaboration de leurs projets (par exemple à travers l'utilisation d'outils d'autoanalyse de type CEREMA).

Premiers exemples de projets concrets :

La Métropole Rouen Normandie commence à intégrer la connaissance sur la fonctionnalité des sols dans ses documents de planification à l'occasion de la révision en cours de son SCOT et de son PLUihm, Elle fera un retour sur son expérience et sur les difficultés rencontrées auprès des autres collectivités normandes.

Jalons et calendrier 2026 :

- Expérimentation par la MRN en cours sur le SCOT (arrêt d'ici fin 2026) : décliner dans le DOO les orientations qui permettent de traduire les objectifs de préservation
- 4^{ème} trimestre 2026 - Partager son retour d'expérience de l'élaboration du SCOT avec l'État et les collectivités normandes
- Commencer à accompagner les communes pour qu'elles comprennent et intègrent les enjeux liés à la fonctionnalité des sols (ex. information/formation des nouveaux élus) et à intégrer les orientations dans les travaux d'élaboration du PLU (prévu pour s'étaler sur 2026 et 2027)

Pilote : Métropole Rouen Normandie (MRN)

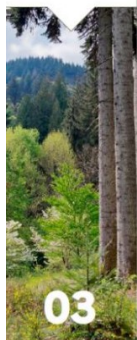
Acteurs : Région, EPCI, DREAL, CEREMA

Conditions de réussite

Disposer des actions de connaissances précédentes

Réglementation (freins et/ou évolutions vers une obligation de prise en compte de tels éléments dans les documents d'urbanisme)

Arrêt effectif du SCOT incluant des objectifs de protection des sols de bonne fonctionnalité



Axe 7 : Actions transversales à plusieurs leviers

Centraliser et valoriser les projets vertueux de désimperméabilisation et renaturation en Normandie



Présentation de l'action

Cette action consiste à recenser les projets réalisés en Normandie (en s'appuyant notamment sur les connaissances des financeurs publics) puis identifier et valoriser (publications, événements, visites de site, support de formation...) des retours d'expériences vertueux et transférables sur les 5 types d'espaces prioritaires pour la renaturation dans les espaces urbanisés : cour d'école, cimetière, espaces de stationnement, voirie et friches.

Les projets à valoriser seront retenus pour leur qualité en matière de renaturation au regard des différents leviers de transition écologique (captation de carbone, biodiversité, gestion de l'eau, adaptation aux conséquences du changement climatique chaleur et inondations), mais surtout pour leur capacité à être transférés d'un territoire à l'autre.

Premiers exemples de projets concrets :

- Un module de formation ANBDD reposant sur des retours d'expérience normands. Des fiches retex ANBDD. Des ateliers techniques sur la renaturation des villes et villages en Normandie.
- Des cahiers techniques pour guider l'action, exemple : "Comment renaturer une cour d'école (à moindre frais)"

Jalons et calendrier 2026

- 1 semestre 2026 : une première fiche retex publiée + 1 atelier technique et 2 visites de site organisés + 1 module de formation finalisé
- 2nd semestre : une autre fiche retex publiée + 1 atelier technique et 1 visite de site organisés + 1 cahier technique de publié + la programmation de webinaire/formation pour les nouveaux élus municipaux sur la renaturation

Indicateurs

- Au moins 100 élus et agents des collectivités formés/sensibilisés

Pilote : ANBDD

Acteurs : État, Région, Agences de l'eau, CEREMA, ADEME, CAUE, syndicat de bassins versants, associations (ex expériences communes), collectivités

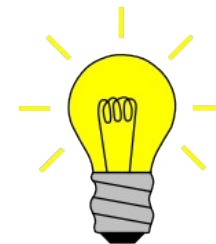
Conditions de réussite

pouvoir continuer à bénéficier de financements permettant de contribuer aux opérations de désimperméabilisation /renaturation



Axe 7 : Actions transversales à plusieurs leviers

Accompagner l'adaptation des territoires littoraux en levant les freins à l'aménagement et au passage à l'action



Présentation de l'action

Les acteurs normands sont mobilisés de longue date autour de l'adaptation des territoires littoraux aux différentes conséquences du changement climatique : recul du trait de côte, submersion, inondations.

La prise de conscience, le partage des connaissances, l'élaboration de stratégies territoriales ont fortement progressé.

Mais, si des premiers investissements ont été réalisés en Normandie, la mise en œuvre concrète des actions d'adaptation, y compris les projets de repli stratégique, reste particulièrement complexe pour les acteurs.

L'action proposée dans le cadre de la COP vise à mieux connaître les freins rencontrés par les territoires littoraux pour engager leur adaptation et ensuite identifier et prioriser collectivement des pistes de solutions à mettre en œuvre, pour lever ces freins et répondre aux besoins.

Cette action s'appuiera également sur les retours d'expérience sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales d'adaptation (PPA, Notre littoral pour demain, cartographies érosion, etc.).

Jalons et calendrier 2026 :

- Réalisation d'entretiens auprès d'un échantillon de communes littorales
- 1er trimestre : Partage sur l'identification des freins et besoins
- 2ème trimestre : Conduite d'un atelier régional d'idéation sur les leviers et solutions à mettre en œuvre collectivement
- 3ème trimestre : priorisation des solutions (imaginées au jalon précédent) à mettre en œuvre ensemble à l'échelle régionale pour lever les freins

Indicateurs

- nombre de solutions/leviers identifiés puis priorisés dans le cadre du processus
- part des EPCI littoraux disposant d'une stratégie ET ayant effectivement engagé au moins une action concrète de relocalisation d'activités ou re-composition spatiale

Pilote : État (SGAR et DREAL) et Région

Acteurs : Tous les partenaires régionaux impliqués dans la revue de mission Littoraux Normands 2027 ; EPCI et collectivités intéressées

Conditions de réussite : Implication des différents acteurs normands concernés dans la réflexion



Axe 7 : Actions transversales à plusieurs leviers

Intégrer le changement climatique dans le risque inondation



Présentation de l'action

Le changement climatique implique une augmentation des précipitations et une augmentation du niveau de la mer et va entraîner un risque accru d'inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine. L'exposition des populations au risque inondation va augmenter. Il est donc nécessaire de travailler sur le développement de la culture du risque auprès du grand public et des élus pour éviter de continuer à construire en zone à risque et pour que la population comme les collectivités prennent les dispositions nécessaires pour prévenir les risques ou mettent en place des mesures de réduction de la vulnérabilité (batardeaux, rehausse des compteurs électriques, etc.) pour protéger les biens comme le territoire.

Premiers exemples de projets concrets 2026 :

- Élaboration de plans de prévention des risques (PPR) priorités en tenant compte des méthodologies de prise en compte du changement climatique que le ministère de la Transition écologique doit fournir en 2026
- Actions de promotion auprès des collectivités l'appel à projet Programme d'études préalables (PEP) et Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui permet de travailler localement sur la prévention des inondations, du développement de la connaissance et de la culture du risque, aux travaux de protection en passant par la gestion de crise et l'aménagement du territoire sans oublier la réduction de la vulnérabilité du territoire et des biens immobiliers existants.
- Actions de promotion de la culture du risque auprès du grand public afin qu'il prenne conscience de son exposition aux risques et prennent des mesures de réduction de la vulnérabilité pour leur logement

Jalons et calendrier 2026

- Priorisation régionale des PPR validée en pré-car au cours du 1er semestre 2026
- 1 action par département de promotion auprès des collectivités de l'appel à projet Programme d'études préalables (PEP) et Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'ici fin 2026
- Au second semestre 2026, promouvoir la culture du risque auprès du grand public, notamment dans le cadre de la journée nationale de la résilience (JNR)
- Initier des échanges avec les opérateurs réseau, hors Enedis, pour faire un état des lieux de leur exposition au risque inondation, d'ici fin 2026, et le cas échéant, travailler avec eux sur le sujet.

Indicateurs

- Nombre d'actions de promotion de l'appel à projets PEP ou PAPI réalisées
- Nombre de contacts des opérateurs réseau identifiés

Pilote : DREAL

Acteurs : Préfets de département, DREAL, DDT(M) et collectivités

Conditions de réussite :

Disponibilité de crédits

Volonté des collectivités à répondre à l'appel à projet PEP et PAPI et à s'impliquer dans des opérations de développement de la culture du risque, notamment lors de la journée nationale de la résilience (JNR), le 13 octobre

Volonté des opérateurs réseau à travailler sur la résilience face au risque inondation

« Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes » : les actions à planifier d'ici 2030

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES

Axe 1 – Gestion des puits forestiers et Produits bois

- Valoriser et développer différents modes de gestion adaptée de la forêt, au regard de leur impact carbone, des conséquences du changement climatique et des enjeux de biodiversité : conseil aux propriétaires (privés, collectivités) et des gestionnaires, accompagnement des entreprises de travaux
- Développer et animer les chartes forestières territoriales intégrant la captation et le stockage du carbone (expérimentations, acquisition de connaissances, changements de pratiques...)
- Accélérer le renouvellement des peuplements forestiers fragilisés par le réchauffement climatique (peuplements non adaptés ou dégradés), en limitant les impacts sur les sols et la biodiversité
- Augmenter la surface forestière sous document de gestion durable par l'augmentation du nombre de Plans Simples de Gestion concertés et le regroupement de la forêt privée
- Développer la libre évolution forestière et sa valorisation au travers du label bas carbone
- Communiquer sur l'impact carbone des produits bois avec une stratégie mettant en avant de la traçabilité du bois (origine géographique, gestion durable) et la promotion des labels

Axe 2 – Gestion des haies et des prairies

- Systématiser dans les conventions de financement public de plantation, entretien et restauration des haies, des obligations de maintien et de gestion durable pour garantir la captation carbone
- Réaliser des remises en herbe dans les secteurs à enjeux identifiés localement en concertation avec les acteurs locaux et préserver les prairies existantes
- Identifier et développer des solutions de valorisation des haies (études de gisement, valorisation bois énergie en circuit court, financement matériel d'entretien, plateformes de stockage...)
- Développer les commissions bocages à l'échelle de l'ensemble des intercommunalités en lien avec les services instructeurs de l'Etat afin de maintenir l'adhésion des acteurs locaux dans les choix de maintien ou déplacements de haies, et développer un guichet unique pour l'instruction à destination de l'ensemble des acteurs concernés
- Mise en place de sites ateliers sur les prairies afin d'étudier l'impact des pratiques et de la matrice paysagère sur plusieurs compartiments : évolution des habitats prairiaux, entomologie-pollinisateurs, stockage carbone, valeur fourragère, changement climatique, diversité floristique... puis diffuser les résultats notamment auprès des exploitants agricoles

Axe 3 – Restauration des tourbières et zones humides

- Décliner régionalement l'observatoire des zones humides en y intégrant l'impact des modes de gestion en termes de stockage et de captation carbone et l'évolution de la propriété foncière
- Assurer la préservation des tourbières via des outils de maîtrise foncière (acquisitions, ORE) et de gestion conservatoire

Axe 4 – Restauration des habitats naturels dégradés

- Améliorer et renforcer la Trame Verte et Bleue sur les territoires normands
- Lancement d'une étude et d'une concertation pour une nouvelle Réserve Naturelle Régionale
- Développer la méthode Naturadapt et les notices de vulnérabilité sur les milieux naturels
- Conserver et restaurer des habitats en établissant des diagnostics à finalité opérationnelle pour chaque type d'habitat naturel dégradé et s'appuyer sur un réseau de sites de démonstration locaux et des sites atelier régionaux

Axe 5 – Sobriété dans l'utilisation de l'eau

- Améliorer la caractérisation des usages : identifier les consommateurs et prélèvements principaux au sein du territoire d'une collectivité
- Optimiser la gestion de l'eau dans l'industrie et en particulier des ICPE
- Améliorer la connaissance sur la consommation de l'eau des bâtiments publics par chaque collectivité
- Responsabiliser et sensibiliser les usagers/collectivités à l'utilisation de l'eau (retours d'expérience, sensibilisation, formation pour le partage des pratiques, fourniture de kits d'économie d'eau)

- Développer un schéma directeur de la gestion des ressources (gestion à l'échelle d'une collectivité)
- Développer les démarches PTGE/PGRE/Plan eau départemental sur le territoire normand (financer les études, accompagner les collectivités...) gestion à l'échelle d'un territoire

Axe 6 – Désimperméabilisation

- Améliorer la connaissance des projets de désartificialisation / renaturation / désimperméabilisation et valoriser les bonnes pratiques
- Identifier à l'échelle de chaque territoire les points noirs nécessitant la désimperméabilisation et établir un plan d'action avec les priorités de désimperméabilisation
- Faire évoluer le fonds friches pour qu'il intègre plus la renaturation des friches (permettre la renaturation, soutenir la désimperméabilisation, développer les solutions fondées sur la nature)
- Développer des études sur le potentiel de désimperméabilisation sur un territoire donné (à l'échelle adaptée)

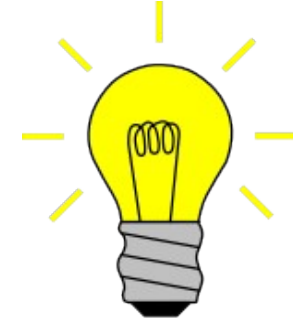
Axe 7 - Actions transversales à plusieurs leviers

- Structurer et organiser les besoins de connaissance en matière de capacités de stockage et de captation carbone des milieux naturels et leur évolution face au CC, aux modes de gestion...
- Développer, partager et coordonner les différents projets Paiement pour Services Environnementaux et autres dispositifs de financement bas carbone et biodiversité

03



MIEUX PRODUIRE



Axe 1 : Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale ENR

Renforcer le programme d'observation Climat-Air-Energies ORECAN



Présentation de l'action

L'ORECAN est la structure normande produisant des données sur les émissions de GES et la production d'énergies renouvelables. Une nouvelle convention de financement lui permettra de poursuivre ses actions et la mise à disposition de données robustes et consolidées aux acteurs territoriaux de la transition écologique normands.

Jalons et calendrier 2026

- préparer le contenu de la convention début 2026

Indicateurs

- Engagement de la convention

Pilote : Biomasse Normandie et ATMO Normandie

Acteurs : Région, ADEME, DREAL

Conditions de réussite

renouvellement du soutien financier

freins : Mobilisation de crédits difficile, missions de l'ORECAN en cours de redéfinition



Axe 1 : Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale ENR

Mettre en place une animation régionale sur la géothermie



Présentation de l'action

Il n'existe pas encore d'animation pérenne de la filière en Normandie, malgré un potentiel certain. La mise en place d'une animation des acteurs régionaux du sujet (acteurs publics, syndicats professionnels) est nécessaire pour promouvoir efficacement la géothermie très basse énergie en zone verte ou orange (dite "de surface" ou de minime importance).

Jalons et calendrier 2026

- Engagement d'un marché public de soutien
- Recrutement d'un prestataire pour réaliser des notes d'opportunité

Indicateurs

- Engagement du marché
- Nombre de notes d'opportunité

Pilote : ADEME

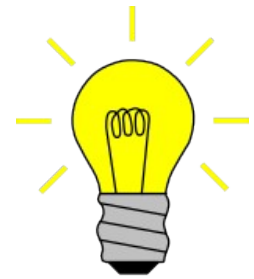
Acteurs : REGION (FEDER) DREAL

Conditions de réussite

engagement marché de soutien à l'animation, mobilisation de temps interne Région + ADEME, mobilisation subvention FEDER, marché fructueux



Axe 1 : Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale ENR



Déploiement du programme ECLORE

Présentation de l'action

Le programme ECLORE vise à accompagner les territoires normands dans l'émergence de projets citoyens d'énergies renouvelables (outils techniques, promotion du modèle, valorisation de retours d'expérience)

Pilote : ADEME/Région

Acteurs : SCIC Les 7 vents

Jalons et calendrier 2026

- Convention de financement du programme

Conditions de réussite

Animation de terrain sur l'ensemble du territoire

Indicateurs

- Nombre de projets citoyens accompagnés
- Nombre de projets citoyens accompagnés et concrétisés



Axe 2 : Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables

Faire aboutir des zones d'accélération des EnR au regard du productible disponible

Présentation de l'action

Accompagner les collectivités dans la construction de leurs projets de ZAEnR. La loi encourage les communes à déterminer des zones d'accélération des EnR propices au déploiement d'énergies renouvelables. Ces données doivent être renseignées sur un outil cartographique du CEREMA.

Cette action contribue au levier électricité renouvelable.

Objectifs

- Aider le comité régional de l'énergie à proposer les objectifs de développement EnR

Jalons et calendrier 2026

- Finaliser la saisie sur le portail numérique des projets identifiés

Indicateurs

- Nombre de communes /EPCI accompagnés en 2026
- Nombre de ZAEnR définies
- Évaluation du productible sur ces ZAEnR

Pilote : DREAL

Acteurs : DDT(M), Préfectures de département, CEREMA, IGN, EPCI, communes, Région

Conditions de réussite

Données à obtenir sous format numérique -> besoin d'appui technique aux communes
Renouvellement des équipes municipales suite aux élections de mars 26



Axe 4 : Adapter les réseaux de transport et de distribution

Identifier les poches de consommation de gaz de réseau fragiles avec une perspective de décarbonation forte

Présentation de l'action

Le réseau de gaz est vieillissant et des investissements conséquents doivent être consentis pour le moderniser. De plus, l'implantation d'unités de production de biogaz change la physiologie du réseau et nécessite des adaptations et une démarche de planification.

Identifier les poches de consommation de gaz de réseau fragiles.
Identifier les potentiels de décarbonation de ces poches de consommation fragile.
Cette action contribue au levier biogaz.

Jalons et calendrier 2026

- Liste de projets de production biogaz dans chaque poche
- Liste de projets de décarbonation dans chaque poche

Indicateurs

- Cartographie/liste des poches fragiles

Pilote : Metha Normandie

Acteurs : Natran, GRDF, Biomasse Normandie, Syndicats départementaux d'énergie, ADEME, Région

Conditions de réussite

Flécher une partie des financements vers les petites poches de consommation de gaz → vérifier si compatible avec critère CRE
Financer l'injection de biogaz dans les réseaux (rebours) plutôt que l'électrification



Axe 4 : Adapter les réseaux de transport et de distribution

Anticiper les besoins de consommation électrique du territoire pour adapter la capacité de raccordement du réseau électrique et les travaux à réaliser

Présentation de l'action

- Identifier et partager les calendriers de renforcement des infrastructures
- Avis des gestionnaires de réseau sur les demandes de soutien public (ADEME, Région) aux projets nécessitant un raccordement électrique
- Anticipation des projets de décarbonation des principaux industriels nécessitant une évolution des réseaux électriques, ainsi que des besoins liés aux nouvelles implantations (démarrage en 2025)

Jalons et calendrier 2026

- Définition d'une méthodologie commune pour rechercher l'adéquation offre/demande d'électricité des acteurs économiques (mi 2026)
- Réunion de cadrage avec les acteurs (T1 2026)
- Analyse territoriale des besoins nouveaux en électricité (fin 2026)

Indicateurs

- Nombre de feuilles de route de décarbonation des principaux émetteurs industriels de GES
- Nombre de zones en tension potentielle en 2030

Pilote : SGAR

Acteurs : RTE, ENEDIS, ADN, DREETS, syndicats départementaux d'énergies, industriels, ADEME, Région Normandie

Conditions de réussite

Capacité technique de projection sur les besoins d'électrification



Axe 5 : Décarboner l'industrie

Déployer opérationnellement le programme ZIBAC – SOCRATE
de décarbonation des zones industrialo-portuaires de la vallée de Seine

Présentation de l'action

SOCRATE est une association regroupant HAROPA et les 3 ZIP de Rouen, Port-Jérôme et Le Havre. Elle porte le programme ZIBAC d'une quarantaine d'études techniques visant à tracer des trajectoires de décarbonation de ces 3 zones les plus émettrices de GES de Normandie.

La sélection de l'association SOCRATE lors de l'appel à projet ZIBAC doit à présent se concrétiser par le lancement des premières études.

Cette action contribue au levier de décarbonation de l'industrie.

Pilote : SOCRATE

Acteurs : Synerzip, IN CASE, UPSIDE, HAROPA, DREETS, DREAL, Région Normandie, Le Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglo, Métropole Rouen Normandie, ADEME

Jalons et calendrier 2026

- Mise en œuvre des études financées par le projet ZIBAC
- Préparation de l'engagement de la phase 2

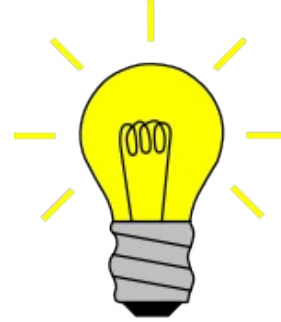
Indicateurs

- Nombre d'études lancées
- Nombre d'études réalisées
- Dépôt de candidature à la phase 2 de ZIBAC



Axe 5 : Décarboner l'industrie

Promouvoir le dispositif PACTE Industrie



Présentation de l'action

PACTE industrie permet la formation et l'accompagnement des entreprises industrielles pour la montée en compétence, la construction de stratégie de décarbonation, d'identification de leviers énergétiques, préparation à l'investissement.
Ces manifestations seront labellisées COP régionale

Pilote : ADEME

Acteurs : ADNormandie, Programme ACT en SEINE

Jalons et calendrier 2026

- Webinaires d'information à destinations des industriels et des relais

Indicateurs

- nombre de webinaires organisés en 2026
- Nombre d'entreprises engagées dans la démarche



Axe 6 : Nouveaux usages

Étudier la faisabilité de permettre aux collectivités l'intégration des friches réhabilitées à l'observatoire en ligne



Présentation de l'action

- Valoriser les friches existantes vers l'usage le plus pertinent (industrie, résidentiel, équipements, renaturation...)
- Étudier la faisabilité de permettre aux collectivités d'intégrer les nouveaux sites en friches, mais également les sites réhabilités dans l'observatoire en ligne.

L'objectif à terme de l'observatoire est une prise en main autonome de la part des territoires

Pilote : EPFN

Acteurs : collectivités

Jalons et calendrier 2026

- Lancer la mission d'animation et de mise à jour de l'observatoire, en lien étroit avec les EPCI qui seront rencontrés dans ce cadre.

Conditions de réussite

Volonté des collectivités à s'engager dans ce projet

Indicateurs

- Nombre de collectivités rencontrées
- Nombre de friches réhabilités intégrées à l'observatoire

« Mieux produire » : les actions à planifier d'ici 2030

**MIEUX
PRODUIRE**



Axe 1 - Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale EnR

- Renforcer les programmes d'observation Climat-Air-Energies-Déchets-Economie circulaire dans une logique de pilotage des ressources renouvelables et de récupération
- Pérenniser la gouvernance et le financement du programme Métha'Normandie
- Elargir le programme aux autres gaz verts
- Pérenniser la gouvernance et le financement du programme
- Accompagner le déploiement d'applications dans l'industrie, la logistique et la mobilité lourde
- Développer des écosystèmes hydrogène associant production, distribution et usages
- Accompagner la structuration de la recherche et développement
- Développer les compétences nécessaires au déploiement de l'hydrogène
- Structurer la filière photovoltaïque en Normandie
- Aider à la préparation ou à la rénovation des structures en lien avec des dispositifs de rénovation énergétique de bâtiment et encourager la construction en photovoltaïque Ready des nouveaux bâtiments
- Accompagner l'émergence de projets en autoconsommation
- Renforcer le financement disponible pour les projets photovoltaïques
- Identifier les capacités d'implantation de panneaux sur les toitures et les parkings

Axe 2 - Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables

- Former les élus, Directeurs Généraux des Services et techniciens locaux, dans le cadre de parcours énergie et EnR, partage d'expérience
- Réalisation d'études, factueliser les enjeux de la transition énergétique et communiquer sur les projets qui ont fonctionné au travers de retour d'expérience (RETEX)
- Renforcer et accompagner les projets portés par les territoires et identifier leurs retombées pour la population (projets citoyens, syndicat d'énergie, contrats de services publics, Contrat d'achat d'énergie et tarif avantageux)
- Améliorer les conditions d'accès au régime de l'autoconsommation collective ou boucle énergétique
- Mobiliser des financements participatifs (ex. Kiwai Normandie), l'intéressement et l'actionnariat local
- Réaliser une enquête sur les unités de méthanisation pour avoir une meilleure visibilité sur les intrants utilisées et communiquer sur les résultats
- Proposer une offre d'Ingénierie spécifique, en particulier pour aider les petites collectivités sur la mise en œuvre de leur projet et levée des freins
- Mettre en place ou consolider des dispositifs de contrôle a posteriori des projets (respect des engagements, démantèlement, etc.) et régime de sanctions / compensation afférents
- Accompagner et former les porteurs de projets dans leurs démarches de dialogue territorial, notamment par la mise en place de chartes territoriales de développement de projet

Axe 3 - Renforcer les dispositifs de soutien financier

- Référencer les dispositifs de soutien financiers des différentes structures dans un document unique
- Pérenniser les dispositifs de soutien public existant, voire augmenter les enveloppes disponibles

Axe 4 - Adapter les réseaux de transport et de distribution

- Communiquer sur le tracé des réseaux de chaleurs
- Identifier les capacités de raccordement au réseau par zone géographique et les mettre à disposition des acteurs concernés
- Identifier les réseaux de chaleur urbains ou industriels
- Suivre la production d'EnR associée
- Lister et dater les schémas directeurs de réseaux réalisés et identifier les réseaux de chaleurs non-pouvus de schémas directeurs
- Financer les nouveaux schémas directeurs de réseaux
- Capitaliser les résultats des schémas directeurs de réseaux (potentiel de densification et d'extension)
- Optimiser la gestion de réseaux par échanges d'informations mutuels et systématiques entre financeurs publics et gestionnaire de réseaux
- Identifier les potentiels de décarbonation de ces poches de consommation fragile
- Proposer des priorisations sur les investissements de décarbonation et d'infrastructure

- Identifier et partager les calendriers de renforcement des infrastructures
- Intégrer cet élément dans l'orientation des fonds publics

Axe 5 - Décarboner l'industrie

- Recenser les dispositifs de soutien à la transition énergétique des industries
- Pérenniser les dispositifs de soutien à la sobriété et l'efficacité énergétique des entreprises (diagnostics, PACTE Industrie)
- Pérenniser les dispositifs de soutien à la sobriété et l'efficacité matière / approche globale (écoconception, économie de la fonctionnalité)
- Promouvoir les actions collectives de décarbonation industrielles dans les territoires dans le cadre du CPIER
- Privilégier la récupération de la chaleur fatale en général issue de process industriels mutualisés (EIT, synergies territoriales...)
- Obtenir des feuilles de route de décarbonation des industriels les plus émetteurs de GES
- Favoriser la réalisation des feuilles de route de décarbonation des industriels les plus émetteurs de GES
- Amplifier les actions de sensibilisation auprès des PME

Axe 6 - Nouveaux usages

- Identifier les futurs grands projets d'implantation par filière (gaz de synthèse, pyrogaz, H2, carburant aéronautique, grands projets industriels)
- Quantifier les besoins énergétiques supplémentaires nécessaires GWh/an (dont autres GT)
- Identifier les projets par énergie (électricité, biomasse, CSR, autres)
- Mettre en œuvre un schéma régional biomasse ou équivalent (observatoire). Action déjà en cours pour la filière bois, à généraliser sur toutes les bioressources (paille, lin, chanvre ...)
- Réfléchir au transfert de biomasse des régions peu industrialisées et pourvues de forêts vers les régions industrialisées
- Accompagner la revalorisation de friches



MIEUX SE NOURRIR



Axe 1 : Accompagner le changement des pratiques agricoles dans une approche globale

Procéder à une refonte de l'accompagnement technique des agriculteurs intégrant une approche globale des exploitations agricoles

Présentation de l'action

Historiquement spécialisé (conseil en machinisme, conseil phyto...), le conseil technique apporté aux producteurs agricoles n'a cessé d'évoluer avec les pratiques et les enjeux auxquels étaient confrontées les exploitations agricoles. Aujourd'hui, les impératifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de préservation accrue de la biodiversité appellent l'adoption d'une approche globale des exploitations. Cette approche globale doit permettre d'embarquer les agriculteurs dans un projet de sécurisation/développement du revenu économique, tout en répondant aux enjeux environnementaux. Cette action vise à instaurer les bases et expérimenter un accompagnement reposant sur une approche de la conduite du changement à l'échelle des exploitations agricoles, s'attachant à valoriser économiquement les efforts réalisés par les filières.

Objectifs

- Accompagner 70% des agriculteurs normands, lors de 3 à 4 rendez-vous annuels

Jalons et calendrier 2026

- Accompagnement de 132 agriculteurs supplémentaires
- Travail sur la structuration de co-financements privés-publics
- Mise en place d'une formation de conseillers commune inter-OPA
- Élaboration de récits de transition opérées avec impacts socio-économiques

Indicateurs

- Nombre d'agriculteurs accompagnés
- Nombre de conseillers formés à l'approche globale

Pilote : Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Acteurs : DRAAF, Organismes de conseil privés

Conditions de réussite

- Échange nécessaire entre les principaux acteurs du conseil agricole
- Travail autour de l'accompagnement au changement
- Éviter la multiplication des canaux de diffusion des références technico-économiques
- Adoption d'approches collectives ou territoriales



Axe 1 : Accompagner le changement des pratiques agricoles dans une approche globale



Réduire les usages et les risques des produits phytopharmaceutiques pour les futurs professionnels de l'agriculture au travers de la recherche et du développement au sein des établissements agricoles normands

Présentation de l'action :

L'action vise à mieux former et sensibiliser la nouvelle génération d'agriculteurs aux pratiques agricoles durables, permettant notamment de réduire l'usage et les risques liés aux produits phytosanitaires (PPP). Les établissements d'enseignement agricole ont un rôle majeur à jouer en portant des projets de recherche et développement qui s'inscrivent dans les enjeux propres à leurs territoires, ce qui outillera concrètement les futurs professionnels pour adapter leurs pratiques. L'action vise également à renforcer la diffusion des ressources pédagogiques ainsi produites.

Jalons et calendrier 2026

- Réaliser plusieurs diagnostics, dont un sur l'évaluation environnementale multicritère (CAP'2ER) de l'exploitation et conduire des travaux avec les élèves sur la reconception des systèmes de cultures et d'élevage de l'exploitation (AGIR Ecophyto Le Neubourg)
- Poursuivre des essais sur betteraves à la recherche d'alternatives aux néonicotinoïdes (PNRI Betterave Le Neubourg)
- Réaliser une enquête sociologique sur la gestion des PPP dans la filière légumière, (AGIR Ecophyto Coutances)
- Expérimenter la gestion de l'enherbement en maraîchage par le projet de « maraîchage tout herbe », utilisant l'herbe comme paillage (Coutances)
- Revoir le système de cultures et déployer des biosolutions favorisant la diminution d'usage des PPP (AGIR Ecophyto et AMI biocontrôle Yvetot)
- Sensibiliser les apprenants sur les risques des PPP sur la santé : organisation d'une journée de sensibilisation dans un établissement

Indicateurs

- Nombre de classes (formation initiale et formation continue) ayant bénéficié des actions conduites
- Nombre d'agriculteurs touchés

Pilote : DRAAF/Lycées agricoles

Acteurs : EPLFPA Yvetot, Le Neubourg, Coutances, Chambray, Chambre d'agriculture, ATMO, Contrat de solutions, Phytovictimes

Conditions de réussite

- Coordination des acteurs
- Synergies entre les expérimentations



Axe 1 : Accompagner le changement des pratiques agricoles dans une approche globale

Amorcer des réflexions autour d'une stratégie régionale de remembrement environnemental afin de favoriser une gestion durable des terres via un rapprochement des parcelles exploitées autour des sièges d'exploitation

Présentation de l'action

Les évolutions des exploitations agricoles peuvent conduire les agriculteurs à exploiter des parcelles éloignées du siège de leur exploitation. Cet éloignement est une source de multiplication des déplacements routiers et empêche une supervision optimale des cultures et des cheptels.

La restructuration foncière des exploitations doit permettre :

- l'optimisation des déplacements routiers,
- l'optimisation des doses d'intrants utilisées grâce à une meilleure surveillance des cultures,
- le soutien des pratiques d'élevage à l'herbe.

L'action en faveur d'une stratégie régionale de remembrement environnemental vise la réalisation d'expérimentations et d'opérations de capitalisation des résultats obtenus. Le choix de territoires à forts enjeux environnementaux pour ces expérimentations devra permettre de trouver des solutions concrètes en vue du renforcement de la présence des prairies dans ces zones.

Objectifs

- Chiffrer les gains permis par le réaménagement parcellaire et communiquer largement à ce sujet
- Accompagner des groupes et collectivités dans la réalisation des échanges
- Instaurer un suivi du parcellaire des exploitations à l'échelle régionale

Jalons et calendrier 2026

- Réaliser un rapport bibliographique sur les dispositifs de remembrement
- Engager au moins un EPCI pilote sur le territoire d'un conseil départemental volontaire en vue du lancement d'une expérimentation
- Réunir un groupe de travail régional en vue de concevoir et piloter la mise en œuvre de cette action

Indicateurs

- Nombre d'acteurs engagés dans la démarche
- Nombre d'échanges réalisés/surfaces concernées
- Évaluation des gains associés
- Surfaces en prairies

Pilote : Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Acteurs : DRAAF, Conseils départementaux, EPCI, Organisations professionnelles agricoles et de représentation des intérêts des propriétaires privés

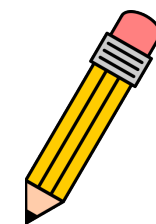
Conditions de réussite

- Analyser les expériences françaises en matière de remembrement : identification des freins, conditions de réussites, outils techniques préexistants.
- Réaliser une expérimentation à l'échelle d'un EPCI : associer l'ensemble des acteurs normands ayant un rôle à jouer dans les opérations de remembrement environnemental (EPCI, conseils départementaux, SAFER, organisations professionnelles agricoles, représentants des propriétaires privés, services de l'État, associations environnementales...), capitaliser sur la base de cette expérience afin d'évaluer l'impact d'une telle opération et de mettre en avant les conditions optimales de sa mise en œuvre, prendre en compte l'impact potentiel de telles actions sur la préservation des infrastructures agro-environnementales paysagères.
- Diffuser largement les résultats afin de garantir une appropriation de cette action par l'ensemble des acteurs du territoire



Axe 2 : Soutenir le développement de filières émergentes

Accompagner aux changements de pratique en vue de l'intégration des objectifs de la loi Egalim en restauration collective



Présentation de l'action :

Les 2 actions EGALIM portées par la COP en 2025 ont montré que l'un des freins majeurs pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM concerne le manque d'implication des différents publics, élus, acheteurs, producteurs, convives. L'objectif de l'action est de proposer des outils adaptés à chaque cible identifiée

Premiers exemples de projets concrets :

- Les formations animées par la DRAAF à destination des acheteurs
- Le travail d'accompagnement des restaurants par les structures professionnelles
- Les actions à destination des cuisiniers telles que Bien manger en Normandie
- L'implication des préfetures (feuille de route du Calvados, conférence des maires)

Jalons et calendrier 2026

- Réaliser un bilan des actions de formation/sensibilisation/information
- Proposer des outils selon les cibles :
 - Pour les élus : rencontres des maires, groupe de travail dédié
 - Pour les producteurs : sourcing territorial, quels sont les produits les plus demandés en restauration collective
 - Pour les convives : trouver les éléments de langage pour emporter leur adhésion
 - Pour les restaurants : favoriser le binôme acheteur/cuisinier

Indicateurs

- Nombre de restaurants collectifs inscrits sur Ma cantine (~ 3000)
- Nombre de télédéclarations sur Ma cantine (~1000)
- Part des produits durables et de qualité (25%)
- Nombre de PAT dont nombre de PAT de niveau 2 (30 dont 20 de niveau 2)

Pilote : FNE Normandie / Bio en Normandie

Acteurs : Conseil régional, conseils départementaux, Associations des Maires de France, Préfecture, Chambre d'agriculture de Normandie, Bio en Normandie, Réseau des PAT, réseau des CIVAM, associations de consommateurs

Conditions de réussite

- Valoriser l'existant
- Obtenir une représentativité pour chaque cible lors des réunions de travail
- Trouver le meilleur maillon pour sensibiliser les producteurs

Freins :

- Forte sollicitation des élus sur de nombreux sujets
- Difficulté à mobiliser le binôme acheteur/cuisinier
- Faible disponibilité de certaines interprofessions ou représentants de filières
- Méfiance des convives sur les dispositions de la loi (santé, économique)



Axe 2 : Soutenir le développement de filières émergentes

Accompagner le développement de solutions logistiques destinées à permettre l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité et durables locaux



Présentation de l'action :

La restauration collective est confrontée à la difficulté de s'approvisionner en produits de qualité et durable locaux, principalement liée à la complexité pour identifier les producteurs, du temps de sourcing et de la variabilité de la disponibilité de ces produits. Pour répondre à ces freins, développer des solutions logistiques afin de centraliser les produits ainsi que les informations, constitue un levier important. Ainsi, cette action vise à accompagner la mise en place de solutions logistiques afin de faciliter le lien entre l'offre et la demande en produits de qualité et durables locaux

Premiers exemples de projets concrets :

- Rencontres nationales de la logistique organisées par la Région en décembre 2025
- Projet de plateforme logistique au lycée agricole de Vire
- Plateforme du PAT du Cotentin
- Partenariat entre la Poste et Saint Lô Agglo
- Démarche du CD27 sur 4 EPCI en lien avec la Charrette
- Logicoût

Jalons et calendrier 2026

- Recenser les projets ou idées de projets existants et réaliser une cartographie des solutions logistiques existantes
- Valoriser les solutions logistiques ou numériques sur le territoire Travailler sur une stratégie régionale

Indicateurs

- Nombre d'événements de valorisation des outils de logistique

Pilote : Région / DRAAF Normandie

Acteurs : Conseils départementaux, Chambre d'agriculture de Normandie, Bio en Normandie, FNE, Réseau des PAT, AREA Normandie, EMN, université G. EIFFEL, réseau des CIVAM, acteurs de la logistique (Logistique Seine Normandie), Coopération agricole

Conditions de réussite

Valoriser l'existant

Importance du diagnostic

Expérimenter divers types de solutions (Création de collectifs d'agriculteurs, Travaux à mener en lien avec des spécialistes de la logistique alimentaire, Essais d'approvisionnement depuis le MIN de Rouen ou le Marché de Caen)

Communiquer/capitaliser sur les expériences en cours

En ce qui concerne les plateformes logistiques :

- Capitaliser sur les travaux de l'ADEME, de la Région et de CCAP log
- Faciliter les retours d'expériences notamment via le réseau des PAT

Freins :

Changement de pratiques pour les différents maillons (producteurs, transporteurs)

Changement d'échelle de réflexion (pas forcément un travail à l'EPCI - aller au-delà des frontières administratives)

Réticence des producteurs à recourir à un intermédiaire

Enjeu du support des coûts logistiques



Axe 2 : Soutenir le développement de filières émergentes

Mettre en place un observatoire normand de la biomasse afin de garantir une utilisation durable de la biomasse agricole en cohérence avec les volumes disponibles sur le territoire

Présentation de l'action :

La biomasse agricole issue des champs est une ressource multifonctionnelle qui peut être considérée comme une source d'énergie ou de matériaux renouvelables à faible empreinte carbone. Ces dernières années, de nouvelles filières reposant sur un usage non agricole de cette biomasse ont connu un fort développement. Or, il apparaît nécessaire que ce développement de filières émergentes consommatrices de biomasse ait lieu dans le respect des usages alimentaires de la biomasse agricole. De plus, ce développement doit prendre en compte les limites physiques telles que la disponibilité en sols, en matière organique et en eau. La création d'un observatoire normand de la biomasse agricole doit permettre d'anticiper au mieux les tensions sur les ressources grâce à une quantification/qualification des ressources et besoins en biomasse agricole.

Objectifs

- Évaluer les risques de tension sur la ressource en biomasse agricole : quantifier et qualifier les ressources en biomasse et les besoins actuels, en 2030, 2035 et 2050
- Vérifier la cohérence entre les ressources disponibles et les besoins des nouveaux projets consommateurs de biomasse
- Aider à la définition d'une stratégie régionale 2050 en matière d'usage de la biomasse

Jalons et calendrier 2026

- Janvier : 1er comité de pilotage du projet
- Élaboration de la méthodologie pour la production des données historiques de ressources, usages et échanges de biomasse agricole
- Construction de la base de données sur un historique de 5 ans

Indicateurs

- Volumes de biomasse supplémentaires disponibles pour de nouveaux projets de valorisation

Pilote : Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Acteurs : Région Normandie, DREAL, DR ADEME, DRAAF, Bioeconomy for change (B4C), Biomasse Normandie

Conditions de réussite

Gouvernance de la biomasse : nécessaire intégration au schéma de gouvernance régionale de la biomasse
Articulation avec l'Observatoire Forêt-bois-bocage



Axe 2 : Soutenir le développement de filières émergentes

Soutenir la structuration et le développement de filières bio locales pour les produits caractérisés par un faible taux d'auto-provisionnement au niveau régional (fruits, protéines végétales...)

Présentation de l'action :

Cette action vise à faire émerger et soutenir des actions collectives menées par des opérateurs de l'amont à l'aval des filières agricoles.

La focalisation sur les filières bio locales caractérisées par un faible taux d'auto-provisionnement doit permettre d'atteindre efficacement les objectifs de la planification écologique en matière de progression des surfaces en agriculture biologique et de mise en œuvre de la loi EGalim, tout en œuvrant en faveur de la souveraineté alimentaire.

Objectifs

- Atteinte de la cible régionale des 12,5 % de surfaces en bio d'ici à 2030

Premiers exemples de projets concrets :

- Projet de filières bio locales, notamment lancement d'une étude sur la structuration d'une filière céréales bio

Jalons et calendrier 2026

- Recenser les projets marquants du territoire et les accompagner dans leur démarche (ex : sucre bio, pommes de tables bio, champignons bio)
- Mise à jour d'un outil à mobiliser pour la réussite de tels projets (observatoire)
- Travail sur les deux filières pommes de table bio et céréales et légumineuses bio
- Constituer des outils (cartographies) dédiés aux échanges de bonnes pratiques à destination notamment des collectivités s'engageant dans l'appui au développement des filières bio locales

Indicateurs

- Évolution des surfaces en fruits et légumes et légumineuses
- Nombre de filières bio accompagnées

Pilote : Bio en Normandie

Acteurs : La COOP des territoires, Réseau des PAT, Métropole de Rouen Normandie, DRAAF, Chambre d'agriculture de Normandie, Région Normandie

Conditions de réussite

Se reposer sur l'action des Projets alimentaires de territoire
S'appuyer sur l'observatoire mis en place par Bio en Normandie
Mener des projets collectifs incluant une grande diversité d'acteurs d'un même territoire



Axe 2 : Soutenir le développement de filières émergentes

Trouver des solutions normandes en vue de faire progresser les surfaces en légumineuses destinées à l'alimentation animale et humaine

Présentation de l'action :

Malgré un important usage en alimentation animale ainsi qu'une demande croissante en alimentation humaine, les approvisionnements français en protéines végétales font l'objet d'une forte dépendance vis-à-vis des pays tiers.

En plus de permettre de réduire cette dépendance aux importations, l'accroissement des surfaces cultivées de protéines végétales normandes aurait pour conséquence de minimiser les apports en azote minéral. Les cultures légumineuses ont en effet la capacité de fixer l'azote atmosphérique dans les sols.

Or, sur le territoire normand, de nombreux freins techniques entravent l'extension des surfaces cultivées de légumineuses.

Grâce à cette action, il s'agit d'amplifier les efforts en matière de structuration de filières de protéines végétales ainsi que de promotion de l'introduction de légumineuses dans la consommation courante. Au préalable, un important travail doit être mené afin de lever les freins techniques à la production des légumineuses en Normandie.

Objectifs

- (+) 10 % surfaces soja, pois, fèves et féverole (2020/2030), soit 2,2 kha supplémentaires (21,6 kha en 2020)
- Hausse de l'autonomie en protéines des élevages

Jalons et calendrier 2026

- Finaliser le recensement des projets marquants de développement des légumineuses sur le territoire et des projets de recherche
- Faire du lien entre tous les projets et les acteurs impliqués au niveau régional et avec les projets extra-régionaux
- Partager les constats et les besoins des filières

Indicateurs

- Surfaces en légumineuses

Pilote : Bio en Normandie

Acteurs : Chambre d'agriculture de Normandie, FNE Normandie, Métropole de Rouen Normandie, INRAE, Université de Caen, DRAAF

Conditions de réussite

- Intensifier les travaux de recherche en vue de lever les impasses techniques à la production de légumineuses
- Communiquer autour des projets emblématiques du territoire : ex. LEGGO (Légumineuses à Graines du Grand Ouest)



Axe 3 : Renforcer la mise en œuvre de dispositifs incitatifs aux changements de pratiques

Développer le recours aux paiements pour services environnementaux (PSE)

Présentation de l'action :

Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices.

Une implication accrue des acteurs du territoire dans ces dispositifs est essentielle à l'atteinte des objectifs de la Planification écologique. Cette action doit permettre de recenser les dispositifs existants sur le territoire et d'amplifier le recours aux paiements pour services environnementaux, via notamment les contrats de réussite de la transition écologique (CRTE).

Objectifs

- Accroître les surfaces en agriculture biologique
- Maintenir l'élevage à l'herbe sur le territoire et donc préserver les prairies
- Réduire les usages en intrant

Jalons et calendrier 2026

- Finaliser le travail d'inventaire et de cartographie des PSE normands
- Réaliser un retour d'expérience sur les PSE et les MAEC en Normandie

Indicateurs

- Nombre de PSE ouverts sur le territoire
- Nombre de bénéficiaires
- Surfaces concernées

Pilote : DRAAF / Bio en Normandie

Acteurs : Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

Conditions de réussite

Mobilisation de l'ensemble des opérateurs porteurs de PSE ou de MAEC

Moyens humains pour réaliser le retour d'expérience envisagé

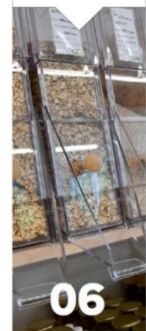
« Mieux se nourrir » : les actions à planifier d'ici 2030

- Redonner de la valeur à l'alimentation (sensibilisation au coût de l'alimentation, éducation à l'alimentation...)
- Donner une impulsion supplémentaire aux travaux de recherche et d'échanges de bonnes pratiques menés sur le territoire en vue de réduire les usages de produits phytosanitaires et de fertilisants azotés
- Encourager l'émergence de collectifs destinés à mettre en œuvre un stockage et une valorisation durables des effluents d'élevage à l'échelle territoriale
- Faire émerger un réseau d'expérimentation autour des solutions nutritionnelles permettant la limitation des émissions entériques des ruminants (additifs et équilibre des rations)
- Mettre en place, avec les collectivités territoriales, des projets de territoires en faveur de la réduction des usages des produits phytosanitaires en zones sensibles (en attente de la déclinaison de la feuille de route régionale Ecophyto 2030)
- Amorcer les réflexions régionales autour d'une expérimentation visant la création d'une indemnisation à mobiliser en cas de prise de risque du fait de changement de pratiques
- Soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables agricoles via notamment l'autoconsommation





MIEUX CONSOMMER



Axe 1 : Collecte des déchets

Généraliser la tarification incitative et notamment la redevance incitative

Présentation de l'action :

Accompagnement à la mise en œuvre de la tarification incitative et notamment à l'expérimentation ou à la mise en œuvre d'une première étape d'information incitative dans des agglomérations moyennes ou grandes pour la mise en place de la TEOMI ou de la REOMI.

Déploiement d'une animation régionale en partenariat avec CITEO, Région et ADEME dédiée à la tarification incitative.

Jalons et calendrier 2026

- Bilan fin 2026 du lancement des expérimentations et des ECPI ayant délibéré pour une mise en œuvre
- Organisation de sessions de sensibilisation et de formation vers les collectivités (élus, services techniques)

Indicateurs

- Nombre de collectivités sollicitées pour la mise en œuvre
- Nombre de collectivités / services techniques et élus sensibilisés
- Nombre de journées de sensibilisation/formation des collectivités aux enjeux de la TI

Exemples de projets concrets :

- Mise en œuvre d'une redevance spéciale sur le territoire de Caen la Mer à l'horizon 2029
- Mise en œuvre d'une tarification incitative à l'échelle du syndicat PRECOVAL

Pilote : Région/CITEO

Acteurs : grandes aggro /communautés communes
EPCI à compétence collecte et traitement DMA, CITEO

Conditions de réussite :

Organisation de sessions de sensibilisation et de formation vers les collectivités (élus, services techniques)

Travail déjà engagé depuis 2019 auprès des grandes agglomérations

Levier efficace pour diminuer les DMA financement CITEO important

Prévu dans le SRADDET modifié (mai 2024)

Les freins à la mise en place d'une tarification incitative sont multiples :

- Politique (les citoyens ont l'impression que la collecte était gratuite et devient payante alors qu'en réalité taxe OM est largement inférieure au coût réel de traitement)

- Organisationnel : important travail "administratif", de refonte du service et du schéma de collecte

- Réticence au changement des ménages (sentiment d'inégalité de traitement - risque d'incivilités)



Axe 1 : Collecte des déchets

Généraliser le tri à la source des biodéchets pour extraire la part organique des déchets résiduels en intégrant la lutte contre le gaspillage alimentaire dans l'accompagnement des populations

Présentation de l'action :

Former un référent (guide ou maître composteur) a minima dans chaque EPCI dont le rôle sera de sensibiliser sur le terrain aux enjeux et bonnes pratiques du tri à la source des biodéchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et de permettre un compostage de qualité.

Élaboration d'un guide méthodologique pour intégrer le changement de comportement et compléter la communication standard pour aider les collectivités à sensibiliser les usagers au tri à la source.

Exemples concrets :

Édition d'un guide à destination des collectivités

En 2025, 19 EPCI accompagnés (16 guides et 4 maîtres composteurs)

Organisation d'une journée régionale destinée aux collectivités pour le tri à la source des biodéchets (déc 2025)

Jalons et calendrier 2026

- Organiser des formations de guides/maîtres composteurs avec la participation des acteurs associés (REGAL, ANBDD, Compost citoyen)
- Constitution d'un réseau régional de guides et maîtres composteurs
- Diffusion d'une méthodologie pour permettre le changement de comportement des usagers (T1 2026)

Indicateurs

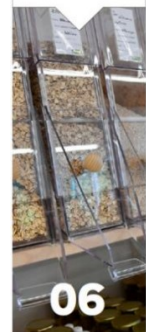
- Nombre de guides composteurs formés en 2025 -2026
- Nombre de maîtres composteurs formés en 2025 -2026
- Nombre de téléchargements du guide

Pilote : Région/REGAL

Acteurs : EPCI en charges de la collecte et traitement des DMA, REGAL/ANBDD/Compost citoyen, réseau des référents composteurs, Réseau Compost Citoyen Normandie

Conditions de réussite

Avoir suffisamment de candidats aux sessions de formation proposées (une session annulée faute de candidats)



Axe 1 : Collecte des déchets

Accompagner les territoires pour permettre l'arrêt progressif de la collecte en porte à porte des déchets verts

Présentation de l'action :

Mettre en place un service de broyage collectifs pour les ménages dans 10 collectivités volontaires
Développer un catalogue de solutions pour réduire la collecte en porte à porte des déchets verts à l'échelle des territoires.

Objectif

- L'objectif final d'atteindre l'arrêt des collectivités qui collecte en porte à porte (30 % actuellement) en finançant 10 broyeurs

Jalons et calendrier 2026

- Accompagner 10 collectivités dans l'acquisition de broyeurs (années 2025-2026)
- Bilan de l'action pour identifier les difficultés, les bonnes pratiques et adapter l'action pour un déploiement plus large (Décembre 2026)
- Diffusion du catalogue des solutions (différents modèles de services de broyage collectifs existants (avantages/inconvénients, coût, freins/difficultés))

Indicateurs

- Nombre de collectivités accompagnées dans l'acquisition d'équipement de broyage collectif

Pilote : Région / OBDEC (Observatoire Déchets Économie Circulaire)

Acteurs : DREAL, collectivités

Conditions de réussite

Offrir des solutions de gestion des déchets verts au public pour éviter les dépôts sauvages ou le brûlage et favoriser le retour au sol.
Accompagnement et communication sur l'utilisation de ces déchets comme ressource (aide broyeur par ex)
Limitation de la production de déchets verts : fauche tardive, gestion des espaces collectifs pour favoriser la biodiversité

Freins :

outil financier destiné aux EPCI qui sont chargés ensuite d'organiser les sessions de broyage dans les communes (économie d'échelle)
L'EPCI a la charge de la maintenance du matériel de broyage mais ne pilote pas directement les sessions de broyage au sein des communes



Axe 2 : Mise en décharge

Accompagner le développement d'un réseau de déchetteries pour les professionnels

Présentation de l'action :

Établir, en partenariat avec l'OCAB (REP PMCB) et la région Normandie, une carte des déchetteries professionnelles existantes, la comparer à la carte des bassins d'activité pour en déduire les zones blanches où l'offre de collecte pour les professionnels du BTP est insuffisante.

Accompagner 2 bassins d'activité situés en zone blanche/ sans solution satisfaisante, dans la mise en place d'une offre de déchetteries à destination des professionnels.

Objectif

Une déchetterie/site de reprise tous les 10km en zone urbaine et tous les 20km en zone rurale (rappel objectif 2027 pour l'ensemble du territoire régional)

Exemples concrets :

soutien de l'ADEME à la création d'une déchetterie professionnelle à Saint Jean des Champs (50)

Jalons et calendrier 2026

- Consolidation d'une carte offre (déchettes professionnelles) / demande (densité des bassins d'activité du BTP)
- Accompagnement des bassins en zone blanche sélectionnés, en lien avec le travail des éco-organismes
- Bilan des accompagnements à la création de déchetteries professionnelles dans les bassins d'activités en zone blanche

Indicateurs

- Nombre de bassins d'activité en zone blanche
- Nombre de bassins d'activité en zone blanche accompagnés

Pilote : OCAB

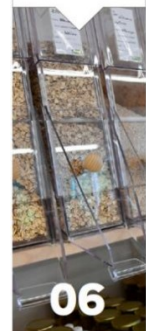
Acteurs : FRTP, FFB, chambre des métiers, DREAL, OBDEC, éco-organismes REP PCMB (dont VALDELIA), ADEME

Conditions de réussite

Consolider le modèle économique

Frein :

Moratoire REP PCMB décidé en mars 2025, attente du nouveau cadre de la REP PMCB



Axe 3 : Prévention des déchets

Permettre une consommation responsable des populations, au travers d'une animation régionale, de la mise en œuvre d'une stratégie de changement de comportement à l'échelle des territoires et d'un service pour les populations les plus précaires

06 Présentation de l'action :

La promotion d'une consommation plus responsable utilisera les leviers suivants :

- Accompagner 3 collectivités pour permettre la mise en œuvre de contrat de performance déchets ménagers et assimilés (CPDMA) avec leurs prestataires collecte et traitement,
- Accompagner 5 collectivités compétentes qui renouvellent leur plan local de prévention des DMA (PLPDMA)
- Soutenir une animation régionale pour lever les freins psycho sociaux en vue de changer les comportements en s'appuyant sur la dynamique régionale Mieuh.

Jalons et calendrier 2026

- Identifier les collectivités en phase de renouvellement de marché de collecte et les accompagner pour faire appel à un AMO avec pour objectif le contrat de performance DMA
- Accompagner les collectivités pour intégrer plus de prévention et d'actions de consommation responsable et le changement de comportement
- Évaluer les effets des PLPDMA sur les comportements
- Identifier et accompagner des territoires pilotes pour développer la consommation responsable avec une feuille de route pluriannuelle
- Organiser un événement dédié lors des journées régionales de la Prévention (1/an)

Indicateurs

- Nombre de collectivités engagées dans la réalisation d'un CPDMA
- Nombre de collectivités accompagnées pour une feuille de route consommation responsable
- Nombre de participants à la journée prévention

Pilote : Région/Normandie EQUITABLE

Acteurs :

EPCI en charges de la collecte et traitement des DMA avec un contrat de collecte à renouveler dans les 24 prochains mois
OBDEC, Normandie équitable, le CRAR, le DOME (science avec et pour la société, CTRC, FNE (REGAL + MIEUH), CREPAN,

Conditions de réussite

Pédagogie pour convaincre, vise en priorité les ménages mais peut aussi concerner les professionnels



Axe 4 : Valorisation des déchets

Amplifier les investissements de valorisation des déchets inertes dans le BTP
et accompagner les maîtres d'ouvrage (service public, et privé)

Présentation de l'action :

Convaincre les donneurs d'ordres publics de privilégier les matériaux recyclés dans les marchés publics.

Jalons et calendrier 2026

- Accompagner l'offre avec la labellisation « Materrio Normandie-Qualité recyclage » de nouvelles plateformes en priorisant le département de l'Orne et de la Manche
- Accompagner 10 maîtres d'ouvrage publics à mieux intégrer le recours à des matériaux recyclés dans leurs appels d'offres fortement consommateurs de matériaux inertes, avec un objectif de taux de valorisation supérieur à la réglementation et avec une perspective de 75% de taux de valorisation à l'horizon 2030

Indicateurs

- Nombre de nouvelles plates-formes labellisées « Materrio Normandie-Qualité recyclage »
- Nombre de MOA publics accompagnés par Ran Coper

Pilote : Materrio / Ran Coper

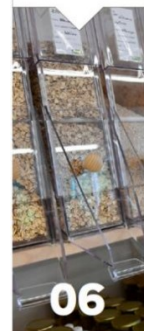
Acteurs : ADEME, Région, collectivités, Haropa

Conditions de réussite

Impact important sur la quantité de déchets (75kg/hab/an)

Faible nombre d'acteurs à mobiliser (MOA privés publics, entreprises BTP)

Lien avec le SRADDET et le schéma régional de carrières (SRC) à venir



Axe 4 : Valorisation des déchets

Renforcer le maillage des installations de prétraitement et de valorisation des déchets organiques

Présentation de l'action :

Conseiller les porteurs de projet pour l'acquisition et le pilotage de matériel (déconditionneur et hygieniseur) permettant le prétraitement des déchets organiques et suivre la performance des installations existantes.

Jalons et calendrier 2026

- Cartographier l'offre de prétraitement et de valorisation, et la porter à la connaissance des producteurs de déchets organiques (obdec-normandie.org)
- Aider les porteurs de projets à définir dans leur cahier des charges les caractéristiques des matériels permettant de respecter la réglementation, notamment sur le taux de plastique résiduel dans la soupe

Indicateurs

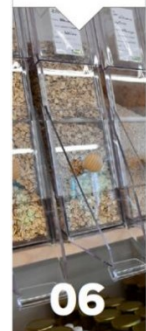
- Nombre de porteurs accompagnés dans la définition de leur cahier des charges technique

Pilote : OBDEC

Acteurs : territoires volontaires identifiés lors de l'AC CONCERTO ADEME, ADNormandie

Conditions de réussite

Concerne les installations de déconditionnement et hygiénisation donc collecte des déchets alimentaires
CONCERTO – >stratégie de collecte et gestion des déchets alimentaire autour des gisements --> structuration de filière locale avec les collecteurs --> appel à candidature --> 3 territoires
BIOMASSE NORMANDIE dispose de la connaissance
Mise en garde sur le seuil de micro plastique présent dans le broyat après traitement des déchets organiques



Axe 4 : Valorisation des déchets

Accompagner les entreprises Normandes à éco-concevoir leurs emballages



Présentation de l'action :

Accompagner les entreprises lauréates de l'appel à projets CITEO/Adelphe à éco-concevoir leurs emballages

Exemple de projets concrets :

- 2 entreprises normandes lauréates de l'Appel à Projet RECYCLABILITÉ DES EMBALLAGES DE BEURRE (Elvir et maîtres Laitiers du Cotentin)

Jalons et calendrier 2026

- Écoconception d'un emballage de produits de l'agro alimentaire

Indicateurs

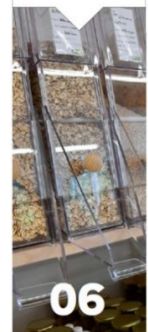
- Nombre d'entreprises ayant éco-conçu un emballage,
- Nombre de nouvel accompagnement d'éco-conception d'emballages

Pilote : CITEO

Acteurs : Eco Design Hub (relai éco conception en Normandie), AREA Normandie

Conditions de réussite

Communication régionale des exemples d'emballages éco conçus
Articulation de l'action de CITEO avec les relais régionaux et la filière de l'agro alimentaire



Axe 5 : Bouclage biomasse

Développer la redevance spéciale et accompagner les petits professionnels pour mieux trier et moins produire de biodéchets



Présentation de l'action :

Accompagnement des collectivités et des petits professionnels pour réduire la production de biodéchets en mélange dans les ordures ménagères

Pilote : ADEME

Acteurs : Caen la Mer, Mont saint Michel Normandie, 3 collectivités normandes accompagnées par la CMA

Objectif

- 4 territoires accompagnés pour réduire les déchets assimilés

Jalons et calendrier 2026

- Appel à candidature pour financer les RS (=tarification incitative pour les pro)
- Accompagnement par la CMA les professionnels les plus producteurs

Indicateurs

- Nombre de territoires ayant instauré une redevance spéciale
- Nombre d'entreprises accompagnées pour réduire leurs déchets

« Mieux consommer » : les actions à planifier d'ici 2030



Axe 1 – Collecte des déchets

- A partir des MODECOM des éco organismes, soutenir la mise en œuvre d'actions correctives pour limiter les erreurs de tri
- Améliorer la performance de tri dans les centres de tri
- Déployer et soutenir des campagnes de communication locales
- Permettre l'amélioration du service de collecte en porte à porte
- Permettre la généralisation de la collecte mutli-matériaux en porte à porte
- Faciliter le déploiement du tri dans l'espace public et densifier les points d'apport
- Assurer des performances de tri des emballages cohérentes avec la réglementation en s'appuyant sur l'extension des consignes de tri
- Permettre le déploiement de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (**REP**) emballages professionnels et déployer le tri en établissements recevant du public
- Déployer la collecte par gratification
- Distinguer les modes de collecte entre le rural et l'urbain pour augmenter globalement le taux de valorisation matière

Axe 2 – Mise en décharge

- Permettre la généralisation tri 7/8 flux pour les entreprises, et spécifiquement celles du BTP, en contrôlant et formant les entreprises normandes
- Accompagner le développement de la filière CSR sans pénaliser les filières de valorisation matière et sans déstabiliser la filière bois
- Accompagner les EPCI pour réduire les encombrants en supprimant progressivement la collecte en porte à porte et en proposant des solutions alternatives pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en déchetterie ou souhaitant faire des dons
- Développer la redevance spéciale, caractériser les déchets assimilés et inciter les (petits) professionnels à réduire et trier leurs déchets
- Expérimenter de nouvelles filières de valorisation énergétique

Axe 3 – Prévention des déchets

- Favoriser le déploiement de la consigne pour réemploi
- Engager spécifiquement les grandes agglomérations Normandes (Métropole de Rouen, CU Caen et CU Le Havre)
- Mener des opérations sur les changements de comportement en levant les freins psycho-sociaux à la consommation responsable et au tri des déchets recyclables
- Maîtriser les passages en déchetterie pour limiter la quantité de déchets verts
- Changer les usages et les comportements pour rendre effectif la mutualisation des objets du quotidien, le lien social et la sobriété dans l'acte d'achat
- Développer le réemploi des produits et matériaux de construction en permettant le développement d'une offre de service à l'échelle de bassin de consommation
- Généraliser dans la commande publique des critères de prévention et de sobriété
- Évaluer et renforcer les PLPDMA
- Mettre à disposition des habitants des solutions techniques et organisationnelles pour une consommation durable et une diminution de production de déchets
- Intégrer le « conseil à la gestion sur site des déchets verts » dans l'animation pour le tri à la source des biodéchets
- Développer des plateformes numériques mettant en relation les producteurs et les consommateurs pour identifier des moyens de consommation responsables, de coopération et de mutualisation
- Favoriser l'acte d'achat de produits éco conçus et/ou avec un indice de réparabilité supérieur ou égal à 6
- Permettre l'accès au foncier pour les projets de réemploi et réparation (ressourceries, recycleries)
- Soutenir les projets visant à favoriser le réemploi des emballages, notamment en accompagnant l'investissement des offreurs de solutions

- Mener des opérations sur les changements de comportements en levant les freins psycho-sociaux au réemploi des emballages
- Développer le réseau de réparateurs professionnels et d'acteurs du réemploi pour permettre l'allongement de la durée de vie des appareils et sensibiliser sur les modes de consommation (réparation, achat de seconde main, don, ...).
- Cartographier les acteurs locaux pouvant relayer efficacement les informations sur la prévention des déchets et la consommation responsable
- Lutter contre les dépôts sauvages par la surveillance, la sanction et la formation des communes

Axe 4 – Valorisation des déchets

- Détourner les déchets bois et les gravats du tout-venant sous l'impulsion de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB)
- Accompagner les entreprises normandes pour éco concevoir les emballages
- Favoriser le déploiement d'une filière de collecte et de valorisation du plâtre en soutien à la REP PMCB
- Permettre un taux de captation des déchets textiles supérieur à 60% en augmentant les performances de tri
- A partir des caractérisations réglementaires de bennes tout venant en déchetterie, agir sur des flux majoritaires encore non valorisés
- Réduire significativement les déchets mobiliers dans le tout venant en accompagnant la modernisation des déchetteries et l'évolution du rôle de "gardien"
- Réduire significativement les déchets mobiliers dans le tout venant en réduisant la collecte en porte à porte du tout venant
- Détourner les déchets mobiliers sous l'impulsion des REP DEA (déchets d'éléments d'ameublement)
- Intensifier la sensibilisation et la communication auprès du grand public en soutenant les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement
- Favoriser les metteurs sur le marché d'emballages éco-conçus et monomatériau
- Mettre en place des incitations financières et des programmes de soutien
- Développer et diffuser des campagnes de communication efficaces pour sensibiliser les citoyens et les petits producteurs couverts par le SPPGD (Service public de prévention et de gestion des déchets) aux enjeux du tri à la source biodéchets et permettre la collecte d'un gisement qualitatif
- Développer le marché de seconde main et de réemploi du textile
- Augmenter les éco contributions pour limiter/atténuer l'effet du textile de basse qualité et/ou synthétique
- Développer le compactage en déchetteries pour réduire le taux de perte matière
- Développer le tri hors foyers pour capter les emballages en aluminium
- Garantir un taux de captation en centre de tri pour le petit aluminium
- Valoriser le plastique dur qui sera extrait du tout-venant via l'action de la REP PMCB
- Permettre la valorisation du plastique issu du déploiement des REP Jouet, article de Sport et de loisir et Bricolage et Jardin

Axe 5 – Bouclage biomasse

- Déployer les moyens de tri à la source des biodéchets (distribution de composteurs individuels, animation de composteurs partagés, et déploiement de la collecte) et suivre plus spécifiquement le compostage individuel pour un compost de qualité et maîtrisé
- Développer la redevance spéciale et accompagner les petits professionnels pour mieux trier et moins produire de biodéchets
- Permettre le changement de comportement des usagers pour généraliser et pérenniser le tri à la source des biodéchets

ABRÉVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, devenue Agence de la Transition Écologique
ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement
AGC : Autorail de Grande Capacité
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ANBDD : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
ANEL : Association Nationale des Elus des Littoraux
AOM : Autorité organisatrice des mobilités
AESN Agence de l'eau Seine Normandie
BTP : Bâtiments et travaux publics
CAN : Chambre agriculture normande
CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERC : Cellules Économiques Régionales de la Construction
CIVAM Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
CMA Chambre des métiers et de l'artisanat
CPDMA Contrat de Performance Déchets Ménagers et Assimilés
CPER : contrat de plan État/ Région
CREPAN : Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie
CRHH : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
CSR Combustible solide de récupération
CU Communauté urbaine
CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDT / DDTM : Direction départementale des territoires (DDT) et de la mer
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DREETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
ECFR : Espace conseil France Renov'
EnR : Énergies Renouvelables
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPLFPA : Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
EPFN : Établissement public foncier de Normandie
FEDER : Fonds européen de développement régional
FFB : Fédération Française du Bâtiment
FNTP : Fédération Nationale des Travaux Publics
FNE France Nature Environnement
INRAE Institut National de Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
LNPN : Ligne Nouvelle Paris Normandie
LPO :Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAR : Mon accompagnateur Renov
MRN : Métropole Rouen Normandie
OBDEC : observatoire des déchets de Normandie
OCAB : Organisme coordonnateur agréé bâtiment
OFB : Office Français de la Biodiversité
ONF : ffice national des forêts
ORECAN : Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
PAT : Projets alimentaires territoriaux
PCS : Plan communal de sauvegarde

PDME : plan de mobilité employeurs
PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMCB : Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment
PNR : Parc naturel Régionaux
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PSE : Paiements pour services environnementaux
Ran Coper : Réseau des acteurs normands pour la commande publique éco-responsable
RCC : Réseau des composteurs citoyens
REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
REP : Responsabilité élargie des producteurs
SDES : Service des données et études statistiques
SDIS : Services Départementaux d'Incendie et de Secours
SERM : Services express régionaux métropolitains
SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SGP : Société des Grands Projets
SPRH : Service public de la rénovation de l'habitat
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRC : Schéma régional des carrières
TEOMI : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative
UHSN : Union pour l'habitat social de Normandie
UNICEM : Union nationale des industries des carrières et de matériaux de construction
URCOFOR : union régionale des collectivités forestières
VNF : Voies navigables de France
ZAE nR : Zones d'accélération des EnR
ZIBAC : Zones industrielles bas carbone
ZLV : Zéro logement vacant



www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie

@Prefet76